

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 10 janvier 2020

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 18 décembre 2020 visant à obtenir les plans de cours concernant la formation des constables spéciaux.

À cet effet, vous trouverez ci-joint les seuls documents ou plans de cours que nous détenons concernant cette formation, à savoir :

- Structure et caractéristiques – Programme de formation initiale de constables spéciaux du MSP – Document d'information;
- Plan de cours – Techniques de contrôle physique 760-207-17;
- Plan de cours – Tir défensif – Le pistolet 816-202-07;
- Plan de cours – Effectuer une patrouille stratégique 760-203-17.

Toutefois, nous ne pouvons vous transmettre certains documents, dont les précis de cours, présentation électronique, les mises en situation, les grilles d'évaluation, les examens, les formations en ligne (MOODLE), les quiz, les scénarios/études de cas utilisés dans le cadre de cette formation, car ceux-ci ne sont pas accessibles en vertu des articles 12, 22, 28, 29, 40 et 50 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), lesquels sont reproduits en annexe.

De plus, tous ces documents sont intégrés dans la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle. Moodle est une plateforme interactive qui est destinée aux aspirants policiers, aux étudiants, aux policiers, aux formateurs, aux instructeurs et aux moniteurs. Cette plateforme comprend les horaires, des lectures préparatoires, des quiz, des études de cas, des vidéos, des mises en situation, des exercices et des examens. Moodle est un lieu d'apprentissage interactif qui comprend également les manuels des formateurs. L'étudiant

y a accès lorsqu'il est admis à un programme ou à une formation. Il obtient un mot de passe et a accès à la plateforme jusqu'à la fin de sa formation.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des affaires institutionnelles
et des communications,

PSTA/ep

Pierre St-Antoine

p.j. (6)

Programme de formation initiale des
constables spéciaux du MSP
(PCSSP-1705-760 | PSP-1003)

Structure et caractéristiques

*Document
d'information*

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2017.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Version du 5 mars 2019

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | IV |
| LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE DES CONSTABLES SPÉCIAUX (PFICS)..... | 1 |
| La durée du programme et la langue de formation..... | 1 |
| Le lieu de la formation..... | 2 |
| Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)..... | 2 |
| Le personnel formateur..... | 2 |
| Les compétences du programme..... | 2 |
| Les stratégies de formation..... | 3 |
| L'approche par compétences..... | 3 |
| L'apprentissage expérientiel..... | 4 |
| Les principales formules pédagogiques..... | 4 |
| La discipline technique..... | 7 |
| Le suivi de l'étudiant..... | 7 |
| Le tutorat..... | 7 |
| Le suivi comportemental..... | 8 |
| Le suivi des rapports..... | 8 |
| Le statut de l'étudiant..... | 8 |
| Les principes d'évaluation..... | 9 |
| L'évaluation formative..... | 9 |
| L'épreuve formative..... | 10 |
| L'épreuve certificative..... | 10 |
| L'échec, la formation d'appoint et les reprises..... | 10 |
| L'échec de programme..... | 11 |
| La liste des compétences évaluées de façon certificative dans le PFICS..... | 12 |
| Les examens..... | 13 |
| La liste des activités (cours, présentations, séminaires, laboratoires) sans évaluation... | 14 |
| L'attestation de réussite..... | 14 |
| RÉPARTITION DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE FORMATION | 15 |
| LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION D'UNE COMPÉTENCE..... | 16 |

Introduction

■ L'École nationale de police du Québec : mission, rôle et principales caractéristiques

Au centre d'un continuum de formation et avec la participation d'un important réseau de partenaires, l'École nationale de police du Québec (l'École) a pour mission d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence des activités relatives à la formation policière sur le territoire québécois.

Elle assume la responsabilité de la formation initiale dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière et, pour chacun de ces domaines, elle offre également des activités de perfectionnement professionnel. L'École effectue ou fait effectuer de la recherche orientée vers la formation policière et organise des échanges d'expertise sur le plan international.

De plus, l'École fait appel aux services de la Direction de la formation en sécurité publique (DFSP) pour répondre aux besoins de formation spécifiques de plusieurs organisations, autres que policières, reliées à la sécurité publique et parapublique. Grâce aux compétences et à l'expérience du personnel de la DFSP et à la collaboration de ses autres directions, l'École donne accès à de la formation personnalisée tout en mettant à profit une expertise de niveau national, que ce soit pour du développement, de la révision et de la diffusion de programmes ou d'activités qui tiennent compte de la réalité professionnelle du client.

La DFSP prend soin de toujours considérer un ensemble de paramètres dans le développement de ses programmes et activités de formation : la compréhension de la fonction de travail visée, le respect de la mission et la prise en compte des orientations stratégiques de l'organisation et des valeurs qui lui sont propres. Une attention particulière est accordée à l'intégration des instructions, des procédures et des politiques de l'organisation dans le développement d'une banque de mises en situation représentatives de la réalité de travail. Elle précise et valide, avec le client, les objectifs et standards des compétences nécessaires à l'entrée en fonction.

C'est dans cette perspective que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a demandé à l'École de collaborer avec son organisation dans la diffusion d'un programme de formation destiné à préparer les constables spéciaux à intervenir adéquatement et efficacement dans le cadre de leur fonction de travail. Le programme de formation initiale des constables spéciaux (PFICS) a été élaboré exclusivement pour les besoins des constables spéciaux.

Le programme de formation initiale des constables spéciaux (PFICS)

Depuis 2009, le programme de formation initiale des constables spéciaux est le fruit d'un partenariat entre la DSPJ, l'Assemblée nationale et la DFSP de l'École. Élaboré selon une approche visant le développement de compétences, l'ensemble des savoirs du programme se construit dans l'action et s'appuie sur une réflexion qui se dégage de l'expérimentation répétée et du réinvestissement des tâches attendues.

Dans le programme, certaines compétences relèvent du MSP (DSPJ ou Assemblée nationale) et d'autres de l'École. Lors de sa formation à l'École, l'étudiant est amené à mobiliser l'ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être et à les intégrer dans ses interventions. Le PFICS représente donc une formation de base permettant de développer les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction de constable spécial. Les compétences du PFICS sont exercées dans un contexte de réalisation adapté se rapprochant le plus possible de la réalité du milieu de travail des constables spéciaux, et ce, de manière à permettre aux étudiants de transférer leurs apprentissages directement dans leur contexte opérationnel. Les étudiants sont continuellement incités à se questionner sur leur expérience et à en dégager les lignes de force et les points à améliorer.

Les activités d'enseignement et d'apprentissage ainsi que l'ensemble des grilles d'évaluation ont été choisis et validés à partir d'un consensus établi entre le MSP et la DFSP.

Le présent document décrit le PFICS au regard de sa structure et de ses principales caractéristiques : le lieu de la formation, le contexte de formation, le personnel formateur, les compétences du programme, les stratégies de formation, l'apprentissage dans le cadre de sorties thématiques, les principales formules pédagogiques, le suivi de l'étudiant, l'évaluation et l'attestation de réussite.

Il importe de mentionner que la réussite du PFICS conduit à l'obtention d'un diplôme et permet à son détenteur de demeurer en fonction.

La durée du programme et la langue de formation

Le programme de formation est d'une durée de **478 heures** et s'échelonne sur une période de 13 semaines. L'ensemble des activités qui compose le programme se déroule en français.

■ Le lieu de la formation

La formation a principalement lieu dans les installations à la disposition de l'École, à Nicolet. Ces installations comprennent entre autres des salles de classe, une salle d'audience, des dojos, des gymnases et des plateaux de simulation.

■ Le contexte de formation : l'internat et les valeurs de l'ENPQ (RIDER)

L'étudiant réside obligatoirement à l'École pendant toute la durée du programme. L'internat poursuit des objectifs qui sont partie intégrante de la formation. De façon spécifique, les activités périscolaires représentent des contextes d'intégration et de transfert d'attitudes professionnelles et de savoir-être compris dans les objectifs et standards du programme et le RIDER (**R**espect - **I**ntégrité - **D**iscipline - **E**ngagement - sens des **R**esponsabilités). L'internat permet à l'École d'offrir à l'étudiant un encadrement éducatif supérieur, caractérisé par un horaire structuré, de même que par une organisation efficace des services et des ressources disponibles. De plus, le fait de vivre ensemble entraîne les étudiants au partage et à l'entraide et les incite à côtoyer d'autres clientèles de l'École.

■ Le personnel formateur

Le personnel formateur est composé majoritairement de formateurs de l'École et de la DSPJ, mais aussi de la DPP, de l'Assemblée nationale et de personnel civil.

Tous les formateurs de l'ENPQ et de la DSPJ ont été formés par l'École au cours « Interventions pédagogiques (COM-1005) ». D'une durée de cinq jours, l'objectif de cette formation est d'apprendre à devenir un formateur dans un contexte d'apprentissage expérientiel.

De par leurs formations et leur expérience reconnues, les formateurs sont des spécialistes dans leur champ d'expertise, dont l'aspect juridique, l'intervention physique, la communication et l'intervention en tant que constable spécial avec toute la connaissance d'application des lois, normes et règlements qui en découlent.

■ Les compétences du programme

Le but ultime du programme est de développer chez l'étudiant les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches régulières du constable spécial, et cela, selon les seuils de performance requis lors de l'entrée en fonction.

Pour atteindre ce but, le programme est articulé de façon à offrir au préalable des ateliers pratiques et des séminaires thématiques. L'étudiant peut ainsi intégrer

les connaissances de base jugées essentielles à la pratique des compétences. Voici les **13 compétences** composant le programme de formation initiale des constables spéciaux :

- ⇒ **Communication stratégique**
 - ⇒ **Prémises de l'emploi de la force**
 - ⇒ **Techniques de contrôle physique**
 - ⇒ **Tir défensif - Le pistolet**
 - ⇒ **Intervenir en salle d'audience**
 - ⇒ **Contrôle de sécurité**
 - ⇒ **Techniques d'escorte**
 - ⇒ **Effectuer une patrouille stratégique**
 - ⇒ **Droit pénal général et pouvoirs des constables spéciaux du MSP**
 - ⇒ **Protection de scènes de crime**
 - ⇒ **Comportements humains - Profilage**
 - ⇒ **Marche militaire**
 - ⇒ **Cardio secours et défibrillation externe automatisée**
- À ces compétences, s'ajoute les activités complémentaires.

■ Les stratégies de formation

L'approche par compétences

Le PFICS prend appui sur les tâches concrètes observables qui caractérisent chacune des compétences faisant l'objet de formation. Au cours de sa formation, l'étudiant est invité à effectuer chacune de ces tâches à plus d'une reprise dans différents contextes afin de faire la démonstration de sa compétence. Les tâches sont structurées de manière à recréer le plus possible la réalité de travail. Chaque tâche comporte des critères et des indicateurs permettant d'observer et de mesurer la prestation de l'étudiant, et ce, à l'aide d'examens, de grilles d'appréciation et/ou d'évaluation et de coaching et de cahiers d'évaluation certificative, le cas échéant. L'étudiant dispose de ces outils dès le début de sa formation.

L'apprentissage expérientiel

Le PFICS privilégie, comme stratégie de formation, l'apprentissage par l'expérience, c'est-à-dire une formation axée sur l'expérimentation, l'objectivation/la théorisation et l'intégration dans l'action. Ce processus d'apprentissage consiste à soumettre l'étudiant à une tâche puis à utiliser cette expérience (et celle des autres) pour en dégager des conclusions susceptibles d'être transférées à d'autres contextes de réalisation ainsi qu'à des niveaux d'intensité variés.

Les principales formules pédagogiques

Un nombre important d'heures de formation est composé d'activités pratiques recréant la réalité de travail. Plusieurs activités qui se déroulent en classe sont animées de façon à susciter les interactions. Les principales formules pédagogiques utilisées sont les suivantes :

- les séminaires thématiques;
- les ateliers pratiques;
- les études de cas;
- les activités de simulation;
- les sorties thématiques;
- les jeux de rôle;
- les rétroactions conjointes;
- le travail d'équipe;
- les exposés animés;
- l'auto-apprentissage;
- autres moyens.

Les séminaires thématiques

Les séminaires thématiques sont utilisés en alternance avec les activités d'intégration. Ces séminaires touchent la dimension sociocommunitaire liée aux réalités sociales telles que la gestion de la diversité et le profilage.

Les ateliers pratiques

Les ateliers pratiques permettent aux étudiants de réaliser des exercices liés à la rédaction de rapports. Ces ateliers visent à développer des automatismes nécessaires au développement des compétences visées. Ils ont également pour but de soutenir l'étudiant dans sa démarche d'apprentissage de manière à ce qu'il devienne à l'aise avec le matériel, les documents de référence, l'équipement informatique et l'ensemble des rapports et formulaires utilisés en contexte opérationnel.

Les études de cas

En petits groupes, les étudiants analysent une situation fictive ou réelle, reliée à une problématique significative de leur champ d'activité professionnelle, afin d'y trouver une ou plusieurs pistes de solution efficaces. Le but des études de cas est de développer chez les étudiants la capacité à analyser de façon rigoureuse une situation, à poser un diagnostic en tenant compte de toutes les composantes de la situation et à proposer une ou des pistes de solution. Les études de cas permettent également de favoriser la confrontation constructive d'idées et de points de vue différents.

Les activités de simulation

Les étudiants sont invités à occuper le rôle du constable spécial. D'une part, ils devront intervenir auprès des personnes dans des situations similaires à celles qui sont vécues dans leur contexte opérationnel. D'autre part, ils pourront se mettre à la place des personnes avec lesquelles ils auront à intervenir éventuellement dans le cadre de leur travail. Ces interventions leur permettent de faire de nouveaux apprentissages et d'expérimenter les notions apprises précédemment.

Cette formule permet aux étudiants de mettre en pratique leurs connaissances dans une situation problématique concrète et de les amener à analyser par la réflexion sur l'action tant au niveau émotif qu'au niveau intellectuel, ce qui motive les comportements d'un individu dans une situation donnée.

Elles sont utilisées pour amener les étudiants à développer les compétences inhérentes à leur fonction.

À la suite d'un bon nombre de ses interventions, il rédige les rapports et formulaires appropriés et les remet pour vérification et bonification.

L'objectif de cette formule pédagogique est de permettre à chaque étudiant de faire la démonstration de sa compétence et de développer sa capacité à analyser sa propre performance sur la base des critères d'évaluation de la compétence.

Les sorties thématiques

En plus des activités de simulation, le PFICS comporte, tel que mentionné précédemment, des sorties thématiques. Ces sorties thématiques constituent des activités d'apprentissage riches en milieu de travail puisqu'elles se font au Palais de justice de Trois-Rivières.

Les jeux de rôle

Par l'utilisation de figurants actifs (joués par les étudiants) ces activités se déroulent sur les plateaux de simulation et contribuent à recréer le plus fidèlement possible la réalité de travail. Les étudiants qui ne sont pas impliqués directement dans le jeu de rôle agissent comme observateurs. À ce titre, ils doivent évaluer leurs pairs. Par la suite, ces derniers sont invités à participer activement au débriefing, qui suit chacun des jeux de rôle, par des commentaires constructifs en lien avec les standards attendus.

Les rétroactions conjointes

Après chacune des activités de simulation, des sorties thématiques et chacun des jeux de rôle, l'étudiant assiste à une rétroaction de groupe. Ces rétroactions sont animées par les formateurs et l'ensemble des étudiants qui a assisté à l'activité. Peu importe la compétence ou les thématiques à l'étude, il y a une objectivation et une théorisation qui sont faites à l'aide de grille d'évaluation ou fiche de débriefing ainsi que du processus méthodique de l'intervention et de ses aspects qui sont indissociables du travail de constable spécial. Le but

de la rétroaction conjointe est de clarifier les situations, d'éliminer les zones grises et de dégager des conclusions utiles pouvant orienter leurs interventions futures.

Le fait d'être en mesure de transférer de nouveaux apprentissages dans des contextes semblables, mais différents favorise le développement des compétences visées chez les étudiants.

Le travail d'équipe

Il s'agit de travail en petit groupe dans le but de réaliser une tâche précise dans un temps déterminé. Le formateur présente le travail à faire, supervise l'exercice, vérifie le niveau des apprentissages. L'étudiant participe, à l'intérieur d'un sous-groupe, à l'activité suggérée.

Les exposés animés

Le formateur fournit de la théorie sous forme d'explications, des exemples, suscite des questions, procède par questionnement, fait participer les étudiants. Il utilise un éventail d'outils et de ressources multimédia (voix, vidéo, images annotées, exercices, animation, concepts illustrés, schémas, textes/données, etc.). Les étudiants exercent des activités de réflexion et d'interaction, échangent et participent à des discussions, posent certaines questions et répondent à d'autres.

L'auto-apprentissage

Cette méthode pédagogique consiste à proposer certaines activités d'apprentissage où l'étudiant apprend d'abord par lui-même les notions théoriques (par exemple, grâce à des vidéos, lectures, capsules médiatisées) pour ensuite les appliquer en classe par des exercices pratiques, laboratoires ou discussions. Le formateur devient davantage un guide, un facilitateur.

Autres moyens

Les moyens pédagogiques listés ci-dessus sont des exemples d'activités pédagogiques qu'un formateur peut intégrer dans ses stratégies d'enseignement et d'apprentissage. Ils ne constituent pas une liste exhaustive et, par conséquent, les formateurs peuvent aussi recourir à d'autres méthodes pédagogiques jugées efficaces.

La discipline technique

Le PFICS propose à l'étudiant de faire l'apprentissage de deux disciplines techniques, soit l'intervention physique et le tir au pistolet.

Pour ce faire, des salles de simulation et d'entraînement particulier comme des dojos, des corridors, des gymnases et un complexe de tir, sont mis à la disposition des étudiants afin de permettre le développement d'habiletés techniques en entraînement de base propres à la fonction de travail du constable spécial. Pour

assurer la sécurité de son travail, il est primordial pour l'étudiant de savoir comment effectuer certaines techniques (ex. : mise de menottes et fouille, contrôle par points de pression, contrôle articulaire, enrayage, etc.), de savoir utiliser au besoin l'aérosol capsique et le bâton, de savoir appliquer les principes et les techniques d'intervention en équipe et finalement, de savoir se défendre contre d'éventuelles agressions physiques graves.

Les instructeurs en intervention physique et en tir du PFICS mettent l'accent sur la maîtrise des différentes techniques inhérentes à chacune de ses disciplines. Par ailleurs, les instructeurs en intervention physique font constamment des liens par rapport à l'application des prémisses en emploi de la force, à la communication stratégique lors des activités d'intégration, en fonction du Modèle national de l'emploi de la force.

■ Le suivi de l'étudiant

Le tutorat

Les formateurs assument un rôle essentiel en supervisant et en accompagnant l'étudiant dans ses apprentissages, ainsi qu'en assurant un suivi personnalisé tout au long de sa formation. Plus précisément, les responsabilités du tuteur sont de soutenir l'étudiant qui éprouve des difficultés sur les plans de l'apprentissage et du comportement et de l'accompagner vers l'atteinte des compétences et dans le développement de son autonomie.

Toutefois, l'étudiant est le premier responsable de sa réussite. À l'image du constable spécial en exercice qui tient un rôle actif dans son travail et qui assume les responsabilités propres à ses fonctions et à ses obligations, l'étudiant a le devoir de jouer un rôle dynamique en s'engageant pleinement dans la réalisation des activités de formation de même qu'en intégrant et en consolidant des attitudes professionnelles répondant aux attentes du programme et à celles du MSP.

Le tutorat exercé auprès de l'étudiant permet de le guider dans l'appropriation de sa formation et dans la réussite du programme. L'appropriation des valeurs de l'École et de celles conformes aux exigences de la fonction constitue également un élément important du succès de l'étudiant, par l'adoption des comportements attendus par la profession et par le programme de formation. Le formateur-tuteur intervient donc autant sur le plan des apprentissages liés aux compétences du programme que sur le plan du savoir-être de l'étudiant, et ce, durant les activités de formation et en dehors de celles-ci. En effet, il rencontre individuellement et au besoin chaque étudiant pour effectuer un suivi sur son parcours de formation à l'ENPQ.

Advenant que le formateur-tuteur est absent, l'étudiant peut communiquer par divers moyens électroniques et demeurer en contact permanent avec son formateur-tuteur ou contacter le coordonnateur.

Le suivi comportemental

Inspirés par les valeurs de la DSPJ, de l'Assemblée nationale et de l'ENPQ ainsi que par le Code de déontologie policière, l'École et la DSPJ ainsi que l'Assemblée nationale exercent auprès de l'étudiant un encadrement et un suivi en matière comportementale.

Conçu dans un esprit de soutien, cet encadrement confronte néanmoins l'étudiant à des exigences en matière de conduite professionnelle requise par son organisation. Il contribue à accompagner l'étudiant vers la consolidation de comportements attendus et définit les modalités de sanction à l'égard d'attitudes incompatibles avec la profession.

L'appréciation comportementale de l'étudiant est également un repère important pour la DSPJ et l'Assemblée nationale. Cette appréciation est portée à son dossier d'employé à la DSPJ ou à l'Assemblée nationale. Elle peut être une cause d'échec et d'exclusion du programme.

Le suivi des rapports

La rédaction des rapports fait l'objet d'activités de formation et d'un suivi particulier tout au long du programme. Certains formateurs sont attitrés à la correction des rapports produits par les étudiants.

Tout au long du programme, l'étudiant utilise différents formulaires. Certains de ces formulaires sont utilisés à plus d'une reprise. L'ampleur du suivi et le nombre de fois que l'étudiant aura à remplir chacun d'eux dépendent de l'importance que ceux-ci occupent dans le quotidien d'un constable spécial. Parmi les plus importants, il y a le rapport d'opérations quotidiennes et le rapport d'événement.

■ Le statut de l'étudiant

Le PFICS fait partie intégrante du processus d'embauche des constables spéciaux. Tel que mentionné précédemment, la réussite de ce programme est obligatoire afin d'occuper un poste de constable spécial dans un des palais de justice de la province ou à l'Assemblée nationale. La réussite du programme indique que l'employé a satisfait aux standards requis établis conjointement par la DSPJ/l'Assemblée nationale et l'ENPQ.

Pendant leur formation à l'ENPQ, les étudiants ont non seulement un statut d'étudiant, mais aussi d'employé. Durant les 13 semaines de formation, les étudiants occupent un poste d'employé. En raison du double statut de l'étudiant, des interventions pédagogiques et des interventions de gestion pourront être effectuées auprès de celui-ci eu égard à son cheminement scolaire et compor-

tal. Ces interventions seront faites en collaboration entre l'ENPQ et la DSPJ ou l'Assemblée nationale.

Les étudiants qui réussissent le programme de formation recevront, après avoir prêté serment lors d'une cérémonie, une attestation de participation au programme de la part de l'ENPQ et les pièces et documents d'autorité de la part de la DSPJ et de l'Assemblée nationale. Par la suite, l'École fera parvenir les diplômes à la DSPJ, qui les acheminera aux participants.

Pour les étudiants qui ne réussissent pas le programme (échec de programme), l'ENPQ procède à une interruption du programme de formation, ce qui peut entraîner une fin d'emploi de la part de la DSPJ et de l'Assemblée nationale. Inversement, la DSPJ et l'Assemblée nationale peuvent mettre fin à l'emploi d'un constable spécial, ce qui mène automatiquement à une fin de programme de la part de l'ENPQ.

■ Les principes d'évaluation

Avant de débiter les explications sur l'évaluation, il est important de mentionner que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) de l'École encadre les pratiques évaluatives du PFICS. Cette politique peut être consultée en annexe du Guide de l'étudiant en formation.

Afin d'assurer la compréhension du processus d'évaluation des apprentissages dans le PFICS, certains termes seront définis, certaines explications seront données et certains exemples seront présentés.

L'évaluation formative

La stratégie de formation retenue comporte un processus d'appréciation formative qui se déroule tout au long du programme. Cette appréciation des apprentissages s'effectue principalement à partir des diverses formes de rétroactions proposées au constable en formation. Chacune a pour but d'orienter et de réguler les apprentissages en vue de l'atteinte des objectifs et utilise les stratégies et les instruments suivants :

- l'objectivation et la théorisation sous forme de rétroactions générales, en sous-groupes, en duo ou individuellement;
- les commentaires personnalisés des formateurs de l'ENPQ, de la DSPJ et l'Assemblée nationale;
- les appréciations formatives et formelles par les formateurs de l'ENPQ et de la DSPJ et l'Assemblée nationale et les pairs;
- la consultation de documents de référence, de guides, de précis, etc.;
- les rencontres individuelles, au besoin (supervision pédagogique/tutorat).

De par cette stratégie de formation, l'étudiant est au centre de ses apprentissages tout au long de la formation et il demeure la première personne responsable de

sa réussite. Il dispose d'un ensemble de ressources humaines et matérielles pouvant l'aider et le soutenir dans l'atteinte de ses objectifs de réussite.

L'épreuve formative

L'épreuve formative est un « examen » théorique et/ou pratique permettant à l'étudiant de se préparer spécifiquement pour son épreuve certificative. Lors de l'épreuve formative, l'étudiant sera évalué à l'aide des mêmes indicateurs qui seront utilisés pour l'évaluer lors de l'épreuve certificative. Généralement, aucune note n'est attribuée à l'étudiant lors de l'épreuve formative. Cependant, pour que l'étudiant puisse se situer au niveau de l'atteinte des objectifs, le formateur peut attribuer une note, mais celle-ci n'est pas comptabilisée dans le relevé de notes. Le formateur indiquera à l'étudiant les principaux points à améliorer en vue de son épreuve certificative.

L'épreuve certificative

Au terme du processus de formation, le constable spécial démontre qu'il répond aux exigences, aux attentes et aux standards de chacun des objectifs poursuivis par le programme, et cela, dans le cadre d'une épreuve certificative. Cette dernière se présente sous deux formes, soit des examens théoriques et des examens pratiques qui permettent à l'étudiant de démontrer ses compétences dans les différents domaines d'intervention qu'il a eu l'occasion d'approfondir lors de son programme de formation.

L'échec, la formation d'appoint et les reprises

La non-réussite d'une compétence (cote inférieure à D) entraîne un échec qui figure au dossier de l'étudiant, et ce, même si la reprise est réussie. Advenant l'échec à une compétence, l'étudiant peut demander une révision de note ou renoncer à cette révision et s'inscrire à une formation d'appoint lui permettant d'accéder à une reprise.

Cette formation additionnelle, dispensée par un formateur qualifié, vise à accompagner l'étudiant vers l'atteinte des objectifs et standards visés par la compétence. La formation s'appuie sur les *Principes à la base des pratiques pédagogiques* de l'École et couvre l'ensemble des critères et indicateurs choisis pour fins de sanction. La durée de la formation d'appoint et de la reprise varie en fonction de la nature de l'épreuve, de la nature de la difficulté, du nombre d'étudiants et de la capacité organisationnelle.

Les conditions mises en place permettent à l'étudiant de s'exercer dans un contexte semblable à celui dans lequel il a déjà été évalué. La reprise lui permettra de démontrer l'atteinte de la compétence à partir des mêmes critères et indicateurs ciblés lors de la première évaluation.

La réussite d'une reprise permet de démontrer que l'étudiant a atteint le seuil requis afin de poursuivre son cheminement, mais n'efface pas l'échec inscrit à son dossier. Il y a lieu de préciser qu'un étudiant ayant obtenu une cote inférieure à D pour l'une ou l'autre des compétences évaluées est admissible à un maximum de deux (2) reprises pour une même compétence, s'il n'est pas en situation d'échec

de programme. Si une compétence est composée de plus d'un cours, la formation d'appoint et la reprise ne concernent que le ou les cours échoués. L'étudiant qui réussit la reprise se voit accorder la note de 60%.

L'échec de programme

Il y a échec de programme dans les cas suivants :

- L'étudiant cumule des échecs dans trois (3) compétences évaluées. Même si l'étudiant réussit à l'une des deux (2) reprises auxquels il a droit, l'échec est tout de même maintenu à son dossier;
- L'étudiant n'a pas obtenu la note de passage pour une compétence lors de l'épreuve certificative ni lors des deux (2) reprises auxquelles il a droit.
- Il s'est écoulé plus d'un an depuis l'interruption du programme, à moins d'avis contraire obtenu par son organisation.

Lorsqu'il y a échec de programme, l'ENPQ procède à l'interruption de programme et, conséquemment, l'employeur prend une décision administrative à l'égard de l'employé.

La liste des compétences évaluées de façon certificative dans le PFICS

Le programme de formation initiale des constables spéciaux prévoit les 8 situations d'évaluations certificatives (énoncés de compétences) que l'on retrouve dans le tableau suivant :

| Nouveaux Codes de cours | Codes de cours | Énoncés de compétence | Évaluations | Pondération | Note finale |
|-------------------------|----------------|--|---|-------------|-------------|
| 816-202-07 | FOR-1038 | Tir défensif – Le pistolet | ➔ Manifester un comportement professionnel | 20 % | 100 % |
| | | | ➔ Manipuler un pistolet | 35% | |
| | | | ➔ Effectuer des tirs au pistolet ➔ Tir de précision ➔ Tir de réaction ➔ Tir barricadé | 45% | |
| 760-207-17 | FOR-1040 | Techniques de contrôle physique | ➔ Maîtriser les techniques en entraînement de base | 40 % | 100 % |
| | | | ➔ Intervenir physiquement – Réalités simples | 40 % | |
| | | | ➔ Examens théoriques (3) | 20 % | |
| 760-201-17 | PEG-1001 | Droit pénal général et pouvoirs des constables spéciaux du MSP | ➔ Maîtriser ses pouvoirs et devoirs | 100 % | 100% |
| 760-202-17 | PEG-1002 | Intervenir en salle d'audience | ➔ Effectuer la fouille d'une salle d'audience ➔ Appliquer les règles de la cour ➔ Protéger l'intégrité physique des personnes présentes ➔ Exécuter des ordres et des décisions des tribunaux ➔ Rédiger les documents appropriés | 100 % | 100 % |
| 760-203-17 | PEG-1003 | Effectuer une patrouille stratégique | ➔ Planifier sa patrouille ➔ Exécuter sa patrouille ➔ Amorcer une enquête ➔ Rédiger les documents appropriés | 100 % | 100 % |
| 760-210-17 | PEG-1005 | Cardio secours et défibrillation externe automatisée | ➔ Diverses activités pratiques reliées au cardio-secours et à la défibrillation externe automatisée | S | S |
| 760-208-17 | PEG-1008 | Prémises de l'emploi de la force | ➔ Maîtriser les fondements stratégiques en emploi de la force | 70% | 100% |
| | | | ➔ Analyser une situation à l'aide des fondements stratégiques en emploi de la force | 30% | |
| 760-209-17 | PEG-1009 | Communication stratégique | ➔ Maîtriser les principes de communication tactique | 100% | 100% |

*La mention S (succès) ou E (échec) sera inscrite sur le relevé de notes.

Voici quelques précisions par rapport au tableau précédent :

- La note de passage est établie à 60 % pour chacune des compétences.
- Sur le relevé de notes, les résultats sont exprimés en cotes selon le guide de cotation présenté ci-dessous.
- Les pondérations des cours sont précisées dans le tableau précédent.

| GUIDE DE COTATION | | | |
|-------------------|-------|--------------------------------------|---|
| Notes % | Cotes | Niveaux de maîtrise de la compétence | Définitions |
| 96,3-100 | A+ | SUPÉRIEUR | L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence. |
| 92,7-96,2 | A | | |
| 89,1-92,6 | A- | | |
| 85,5-89 | B+ | TRÈS SATISFAISANT | L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence. |
| 81,8-85,4 | B | | |
| 78,1-81,7 | B- | | |
| 74,5-78 | C+ | SATISFAISANT | L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence. |
| 70,9-74,4 | C | | |
| 67,3-70,8 | C- | | |
| 63,6-67,2 | D+ | MINIMAL | L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence. |
| 60-63,5 | D | | |
| 0-59,9 | E | INSUFFISANT | L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée. |

Pour connaître les particularités d'évaluation de chaque compétence, se référer à chacun des plans de cours.

Les examens

L'examen théorique est entièrement constitué de questions écrites. Si la note de 60 % est obtenue, il y a réussite. Si la note obtenue est inférieure à 60 % (D), ceci constitue un échec, et l'examen doit donc être repris assurément pour toutes les compétences.

L'examen pratique est constitué des énoncés de compétence qui doivent être évalués à l'aide d'une grille d'évaluation prévue à cette fin. Certains énoncés sont essentiels à la réussite de l'examen. Chacun de ces éléments est évalué par une case IM (indicateur minimal). Lorsque l'évaluateur coche toutes les cases IM de l'examen, cela signifie que le seuil de maîtrise pour cet examen est atteint et représente 60 %. Toutefois, si un ou plusieurs IM sont manquants, cela indique qu'il y a échec à l'examen.

Certains éléments de compétence sont évalués par un indicateur IR (indicateur de raffinement). Ces indicateurs IR sont des plus-values. Ainsi, les IR influencent la note globale de l'examen, à condition que les IM soient obtenus. Par conséquent, les IR font la différence entre une note attribuée de 61 % à 100 % pour l'examen.

La liste des activités (cours, présentations, séminaires, laboratoires) sans évaluation

Voici la liste des activités/compétences qui se retrouvent sur le relevé de notes, mais pour lesquelles il n'y a pas d'évaluation* :

| Titre des activités | Nouveau sigle | Ancien Sigle |
|-------------------------------|----------------------|---------------------|
| Protection de scènes de crime | 760-101-17 | ENQ-0031 |
| Comportements humains | 760-001-17 | PEG-0004 |
| Contrôle de sécurité | 760-002-17 | PEG-0005 |
| Techniques d'escorte | 760-103-17 | PEG-0006 |
| Marche militaire | 760-104-17 | PEG-0007 |

* La mention SE sera inscrite sur le relevé de notes, signifiant « sans évaluation »

L'attestation de réussite

Tel que spécifié précédemment, à l'issue de la formation, l'École atteste le degré de maîtrise des compétences de l'étudiant en délivrant un relevé de notes. L'atteinte des standards exigés pour chacune des compétences qui composent le PFICS est sanctionnée par la délivrance du diplôme de formation. Il importe également de réitérer que ce dernier est un préalable pour le maintien en fonction de constable spécial.

Répartition des activités du programme de formation initiale des constables spéciaux PCSSP-1705-760

| Thèmes | Compétences/Activités | # Heures | % du programme | |
|-------------------------------|--|--------------|----------------|-------------|
| Emploi de la force | Processus méthodique | 4 h | 1 % | 53% |
| | Communication stratégique <ul style="list-style-type: none"> • Communication stratégique (théorie) • Communication stratégique (pratique) • Examen • Désescalade | 13 h | 3% | |
| | Gestion du stress | 4 h | 1% | |
| | Techniques de contrôle physique <ul style="list-style-type: none"> • Prémises de l'emploi de la force • Évaluation de la condition physique • Aérosol capsique • Agression physique grave • Entraînement en réalité simple • Entraînement en réalité complexe • Garde et contrôle de l'arme • Pratique des techniques • Examens | 153 h | 32% | |
| | Tir défensif – Le pistolet <ul style="list-style-type: none"> • Tir au pistolet • Simulateur (SAIR) | 48 h 28 h | 10% 6% | |
| Activités du constable | Intervenir en salle d'audience | 36 h | 8% | 19% |
| | Contrôle de sécurité | 4 h | 1% | |
| | Techniques d'escorte | 16 h | 3% | |
| | Patrouille stratégique | 36 h | 7% | |
| Droit | Droit pénal général et pouvoirs des constables spéciaux du MSP | 36 h | 7% | 7% |
| Séminaires | Protection de scènes de crime | 4h | 1% | 6% |
| | Comportements humains - Profilage | 4h | 1% | |
| | Cardio secours et défibrillation externe automatisée | 8h | 2% | |
| | Déontologie | 6h | 1% | |
| | Santé Canada | 4h | 1% | |
| Autres | Activités complémentaires <ul style="list-style-type: none"> • Accueil • Élections • Photos • Rédaction de rapports • Rencontres individuelles | 56,5h | 12% | 15% |
| | Marche militaire <ul style="list-style-type: none"> • Marche militaire • Pratique Cérémonial • Cérémonial | 13 h | 3% | |
| Total | | 474 h | 100 % | 100% |

Les reprises de tir, patrouille et salle d'audience ne sont pas comptabilisées dans le nombre d'heures.

Risques biologiques n'est également pas comptabilisé puisqu'il n'est pas inclus dans le programme.

La cohorte 10 comptabilisait 483 heures. La diminution du nombre de 9 heures se trouve au niveau des activités complémentaires et militaire.

La structure de présentation d'une compétence

La structure de présentation des compétences du PFICS respecte le format de présentation habituel d'un programme élaboré par compétences. Cette méthodologie comporte un vocabulaire et une structure qui lui sont spécifiques.

Ainsi une **compétence** représente « un ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socio affectifs permettant à la personne de réaliser adéquatement une tâche ou une activité de travail ».

Pour chacune des compétences énoncées, on décrit un **contexte de réalisation**, c'est-à-dire la situation d'exercice de la compétence.

Chacun des énoncés de compétence se subdivise ensuite en **éléments de compétence**. Il s'agit des précisions nécessaires à la compréhension de la compétence. Ils précisent les grandes étapes d'exercice de la compétence ou ses principales composantes.

Enfin, les **critères de performance** définissent les exigences qui permettent d'exercer chacun des éléments de la compétence dans son contexte de réalisation et de témoigner de l'atteinte des standards, le cas échéant.

Ces éléments sont précisés dans les plans de cours lesquels sont remis et expliqués aux étudiants dès le début de chacun des cours. Les étudiants sont donc invités à s'y référer.

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Programme de formation de base des constables spéciaux du
ministère de la Sécurité publique

Techniques de contrôle physique



*Plan
de cours*

760-207-17

Québec 

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Programme de formation de base des constables spéciaux
du ministère de la Sécurité publique

Techniques de contrôle physique

Plan de cours

760-207-17

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2019.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Techniques de contrôle physique* s'adresse aux constables spéciaux de la Direction de la sécurité dans les palais de justice du ministère de la Sécurité publique (MSP), ainsi qu'à ceux de l'Assemblée nationale qui sont inscrits au *Programme de formation de base des constables spéciaux* du MSP (PFBCS). Cette formation est dispensée à l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

■ DESCRIPTION SOMMAIRE

Ce cours permet le développement de trois compétences, soit *Communiquer de façon stratégique*, *Maîtriser les prémisses de l'emploi de la force* et *Intervenir physiquement auprès des personnes*.

À la fin de ce cours, les constables spéciaux seront en mesure d'amorcer une intervention, d'intervenir physiquement et de finaliser une intervention. Ils devront également apprécier leur propre performance.

De plus, cette formation préparera les constables spéciaux à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à maîtriser leurs émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

■ DESCRIPTION SPÉCIFIQUE

Ce cours contribuera au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de respect de l'ordre et de la paix publique dans les édifices gouvernementaux.

Ce cours fera également vivre aux constables des mises en situation dans un contexte de réalité simple (contexte instable, mais présentant des éléments de prédictibilité) leur permettant de prendre des décisions quant à l'emploi de la force en analysant le contexte d'intervention selon le *Modèle national de l'emploi de la force*.

Finalement, ce cours amènera les constables spéciaux à agir dans un contexte de réalité complexe (contexte instable, mais sans éléments de prédictibilité) se rapprochant le plus possible d'une intervention réelle dans les édifices gouvernementaux où la force nécessaire est employée.

En complément aux activités d'apprentissage, ce cours propose un programme d'entraînement physique. Ce programme permettra aux constables de maintenir une bonne condition physique et d'en arriver à une meilleure gestion du stress afin de pouvoir intervenir efficacement lors d'une situation comportant une intervention physique.

Généralités

■ PRÉALABLE

- Avoir réussi toutes les étapes nécessaires pour faire partie du corps d'emploi des constables spéciaux (DSPJ et Assemblée nationale).

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'ENPQ

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Constables spéciaux inscrits au *Programme de formation de base des constables spéciaux* du MSP

■ DURÉE

- **174 heures, réparties de la façon suivante :**
 - ↳ Communiquer de façon stratégique 17 heures
 - ↳ Maîtriser les prémisses de l'emploi de la force 12 heures
 - ↳ Intervenir physiquement auprès des personnes 145 heures
- S'ajoutent à ces activités des travaux hors cours dont la durée est variable selon chaque étudiant Environ 25 heures
 - ↳ Appropriation de la grille d'appréciation et de coaching
 - ↳ Questionnaires sur l'entraînement de base
 - ↳ Exercices de techniques
 - ↳ Rédaction de rapports d'événement
 - ↳ Visionnement de vidéos

■ RATIO D'ENCADREMENT

- Un instructeur en intervention physique de l'ENPQ et un instructeur du MSP
- Un instructeur pour huit étudiants

Objectifs et standards

| Énoncé de la compétence | Contexte de réalisation |
|---|---|
| Intervenir physiquement auprès des personnes. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ À partir d'exposés interactifs. ▪ À partir d'extraits vidéo. ▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des sites de simulation. ▪ À l'aide de listes de vérification des techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une grille d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours sur l'intervention physique. ▪ À l'aide du <i>Rapport d'événement</i>. |

| Éléments de la compétence | Critères de performance |
|---|---|
| 1. Évaluer continuellement la situation. | 1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs des constables spéciaux au regard des motifs d'intervention |
| 2. Planifier son intervention. | 2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa propre perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire |
| 3. Intervenir sur les lieux. | 3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Communication constante adaptée à la situation 3.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.5 Intervention dans le respect des principes de défense 3.6 Intervention dans le respect des principes tactiques 3.7 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.8 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.10 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet |

| Éléments de la compétence | Critères de performance |
|------------------------------------|---|
| 4. Articuler sa prise de décision. | 4.1 Connaissance adéquate des divers éléments relatifs à l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate d'un rapport : 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration |
| 5. Apprécier son intervention. | 5.1 Autoévaluation juste de sa performance à l'aide de la grille d'appréciation 5.2 Connaissance précise des mesures correctives à apporter |

Contenu de la formation

COMMUNIQUER DE FAÇON STRATÉGIQUE

- Attitude professionnelle
- Stratégies de communication :
 - ↪ Habileté à convaincre
 - ↪ Relation d'aide
 - ↪ Désescalade
- Gestion du stress et des émotions

MAÎTRISER LES PRÉMISSSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE

- Problématique de l'emploi de la force :
 - ↪ Pouvoirs légaux
 - ↪ Jurisprudence
 - ↪ *Modèle national de l'emploi de la force*

INTERVENIR PHYSIQUEMENT AUPRÈS DES PERSONNES

- Entraînement de base
 - ↪ Contrôle par points de pression
 - ↪ Contrôles articulaires
 - ↪ Mise rapide des menottes
 - ↪ Techniques de fouille
 - ↪ Mise des menottes par contrôle articulaire
 - ↪ Bâton droit télescopique
 - ↪ Aérosol capsique
 - ↪ Contrôle par l'encolure
 - ↪ Principes et techniques d'intervention en équipe
 - ↪ Garde et rétention d'arme
 - ↪ Défense contre des agressions physiques graves
- Arme à impulsions électriques
- Entraînement dans des contextes de réalité simple et de réalité complexe
 - ↪ Approche sécuritaire des lieux
 - ↪ Connaissance des informations pertinentes pour l'analyse de la situation
 - ↪ Sujet en proie à un délire agité
 - ↪ Caractéristiques d'une personne armée
 - ↪ Communication stratégique
 - ↪ Techniques d'approche et de contact initial adéquates
 - ↪ Exécution adéquate des techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
 - ↪ Mise des menottes adéquate
 - ↪ Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
 - ↪ Exécution adéquate d'une fouille

- ⇨ Justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ⇨ Intervention sécuritaire
- ⇨ Utilisation adéquate des communications
- ⇨ Utilisation judicieuse des pouvoirs et devoirs
- ⇨ Travail d'équipe
- Évaluation de la condition physique
- Processus méthodique d'intervention

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement du constable spécial sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES CONSTABLES SPÉCIAUX DES ÉDIFICES GOUVERNEMENTAUX

À l'image des constables spéciaux en exercice qui doivent intervenir physiquement auprès des personnes et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les constables spéciaux inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et ce, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du constable spécial des édifices gouvernementaux lors de ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les constables spéciaux doivent évaluer continuellement la situation, planifier leur intervention, intervenir sur les lieux dans différents contextes et articuler leur prise de décision. Ils doivent également apprécier leur intervention.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *Intervenir physiquement auprès des personnes* que les constables spéciaux atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage du cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les constables spéciaux fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours ainsi que d'amener les constables spéciaux à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux constables spéciaux un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions personnalisées et collectives qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque constable spécial une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

ACTIVATION

Il est à noter que dans ce cours, les constables spéciaux devront participer à des activités d'échauffement à l'extérieur (jogging, exercices, etc.).

Activités d'enseignement et d'apprentissage

| N° | Titre de l'activité et apprentissages visés | Durée | Élément de compétence |
|--------------|---|-----------|-----------------------|
| S1 | PROCESSUS MÉTHODIQUE D'INTERVENTION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec le processus d'intervention des constables spéciaux. | 4 heures | 1,2,3 et 4 |
| S2 | STRATÉGIES DE COMMUNICATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les stratégies de la communication stratégique, dont la désescalade. ▪ Adapter ses stratégies de communication aux circonstances. ▪ Prendre part à des mises en situation pratiques. ▪ Effectuer une évaluation certificative. | 13 heures | 3 |
| S3 | GESTION DU STRESS ET DES ÉMOTIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les éléments de la gestion du stress et des émotions : notions théoriques en lien avec la gestion du stress situationnel et des émotions, et stratégies pour les gérer. ▪ Reconnaître l'importance de la gestion du stress et des émotions pour la maîtrise de soi. | 4 heures | s. o. |
| S4 | ÉVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer des épreuves pour évaluer sa condition physique. | 6 heures | s. o. |
| IP1-2 | PRÉMISSSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil et présentation ↪ Prendre connaissance des paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.). ▪ Le <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> ↪ S'approprier les termes du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> et comprendre sa lecture à travers ses quatre dimensions. ↪ S'initier à l'analyse d'une intervention de constables spéciaux nécessitant l'emploi de la force. ↪ S'initier à l'utilisation du formulaire <i>Emploi de la force</i>. ↪ Se familiariser avec les obligations légales. ↪ Effectuer une évaluation certificative. | 12 heures | 1 |
| C1 | ENTRAÎNEMENT DE BASE : COUPS FRAPPÉS ET CORPS À CORPS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques de coup frappé et de contrôle en corps à corps. | 4 heures | 3 |
| C2 | ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES D'APPROCHE ET DE CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques d'approche et de contrôle articulaire. | 4 heures | 3 |
| C3 | ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES D'APPROCHE ET DE CONTRÔLE ARTICULAIRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques d'approche et de contrôle articulaire. | 4 heures | 3 |
| C4 | ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE LES AGRESSIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques de défense contre les agressions. | 4 heures | 3 |
| C5 | ENTRAÎNEMENT DE BASE : COUPS FRAPPÉS, CORPS À CORPS, ETC. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécuter des techniques de coup frappé, de contrôle en corps à corps, d'approche, de contrôle articulaire et de défense contre les agressions. | 4 heures | 3 |

| N° | Titre de l'activité et apprentissages visés | Durée | Élément de compétence |
|-------------|--|----------|-----------------------|
| IP 3 | <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : ACTIVITÉ D'AMORCE – LES OPTIONS DE FORCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience de ses capacités physiques et techniques. ▪ Expérimenter la notion temps/distance dans des situations où le constable s'expose à des lésions corporelles graves ou à la mort. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier au déploiement des armes intermédiaires et à la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes; 3. le déploiement d'une arme intermédiaire. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>Les dangers de la fouille</i> (environ 10 min) | 4 heures | 3 |
| IP 4 | <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la mise rapide des menottes. ▪ S'initier à la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable lors de l'escorte. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes; 3. la fouille d'une personne. | 4 heures | 3 |
| IP 5 | <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>Le contrôle par l'encolure</i> (environ 10 min) | 4 heures | 3 |
| IP 6 | <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions. ▪ Prendre conscience de certaines considérations dans l'évaluation d'une situation lors de l'utilisation du contrôle par l'encolure, de l'aérosol capsique et du bâton droit télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant; 2. l'usage des armes intermédiaires; 3. la mise des menottes. | 4 heures | 3 |
| IP 7 | <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser la mise rapide des menottes. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable lors de l'escorte. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ S'initier à une approche armée adéquate à deux constables. | 4 heures | 3 |

| N° | Titre de l'activité et apprentissages visés | Durée | Élément de compétence |
|--------------|--|----------|-----------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le cours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le déploiement de l'arme à feu; 3. la mise des menottes; 4. la fouille d'une personne. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>Les caractéristiques d'une personne armée</i> (environ 45 min) | | |
| IP 8 | <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre une agression à l'arme blanche. ▪ Utiliser une technique d'approche adéquate. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le cours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. la mise des menottes. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>Surviving Edge Weapons</i> (environ 45 min) | 4 heures | 3 |
| IP 9 | <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser des techniques de défense contre les agressions. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser l'aérosol capsique et le bâton télescopique. ▪ S'initier à une technique d'approche armée (en solo) adéquate. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le cours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant; 2. le déploiement des armes intermédiaires; 3. la mise des menottes. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>L'asphyxie positionnelle</i> (environ 15 min) | 4 heures | 3 |
| IP 10 | <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'EXPÉRIMENTATION DE L'AÉROSOL CAPSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience des effets de l'aérosol capsique sur ses comportements (gestion du stress et maîtrise des émotions). ▪ Appliquer une stratégie d'intervention visant à assurer sa sécurité une fois que l'aérosol capsique a été vaporisé. ▪ Apporter le soutien nécessaire à une personne sur laquelle a été vaporisé de l'aérosol capsique. | 4 heures | s. o. |
| IP 11 | <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : L'USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 3</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier aux techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le contrôle physique puissant; 3. le déploiement d'une arme intermédiaire; 4. la mise des menottes. | 4 heures | 3 |

| N° | Titre de l'activité et apprentissages visés | Durée | Élément de compétence |
|--------------|---|----------|-----------------------|
| IP 12 | <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL D'ÉQUIPE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'initier à la technique en pointe de flèche et s'approprier les rôles de chacun des intervenants. ▪ Utiliser un contrôle physique léger. ▪ Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le contrôle physique puissant; 3. la mise des menottes; 4. la fouille d'une personne. <p>ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visionnement de la vidéo <i>Le syndrome du délire agité</i> (environ 2 heures) | 4 heures | 3 |
| IP 13 | <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE 3) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 4</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de défense contre les agressions au sol. ▪ Utiliser des techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. ▪ Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. ▪ Utiliser le bâton télescopique. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique puissant; 2. le déploiement d'une arme intermédiaire; 3. la mise des menottes. | 4 heures | 3 |
| IP 14 | <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL D'ÉQUIPE ET L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'approprier, sur le plan intellectuel, certaines notions concernant l'arme à impulsions électriques, telles que : <ul style="list-style-type: none"> ↳ la nomenclature; ↳ le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques; ↳ des notions de base en électricité; ↳ la pratique policière (<i>Guide de pratiques policières 2.1.1</i>). ▪ S'initier au rôle de constable de soutien lors de l'usage de l'arme à impulsions électriques. | 4 heures | 3 |
| IP 15 | <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : LE TRAVAIL D'ÉQUIPE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser une technique de contrôle par l'encolure. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle du constable. ▪ Utiliser la technique en pointe de flèche. ▪ Apprendre à saisir les occasions d'agir en soutien à l'utilisation de l'arme à impulsions électriques. ▪ Utiliser une technique d'approche armée adéquate. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : <ol style="list-style-type: none"> 1. le contrôle physique léger; 2. le contrôle physique puissant; 3. le déploiement d'une arme intermédiaire; 4. le déploiement de l'arme à feu; 5. la mise des menottes; 6. la fouille d'une personne. | 4 heures | 3 |
| IP 16 | <p>ENTRAÎNEMENT DE BASE : CIRCUIT D'INTÉGRATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer un circuit d'intégration. | 4 heures | 3 |

| N° | Titre de l'activité et apprentissages visés | Durée | Élément de compétence |
|--------------|--|----------|-----------------------|
| IP 17 | ENTRAÎNEMENT DE BASE : RÉVISION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réviser l'exécution des techniques de base. | 4 heures | 3 |
| IP 18 | ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE – FORMATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés de base suivantes : la technique de contrôle par l'encolure, l'usage du bâton télescopique en situation de confrontation physique et une technique supplémentaire choisie au hasard. | 4 heures | 3 |
| IP 19 | ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE – CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés de base suivantes : la technique de contrôle par l'encolure, l'usage du bâton télescopique en situation de confrontation physique et une technique supplémentaire choisie au hasard. | 4 heures | 3 |
| IP 20 | EXERCICES POUR LA REPRISE DE L'ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'exercer à maîtriser l'habileté ou les habiletés de base non réussies lors de l'épreuve certificative. | 4 heures | 3 |
| IP 21 | ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. | 4 heures | 1 à 4 |
| IP 22 | REPRISE DE L'ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer la maîtrise de l'habileté ou des habiletés de base non réussies lors de l'épreuve certificative. | 4 heures | 1 à 4 |
| IP 23 | ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. | 4 heures | 1 à 4 |
| IP 24 | ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation. | 4 heures | 1 à 4 |
| IP 25 | ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer des habiletés de base liées à certaines compétences touchant l'emploi de la force et l'intervention de sécurité. ▪ Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer. | 4 heures | 1 à 4 |
| IP 26 | ÉVALUATION DE L'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – FORMATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer son habileté à intervenir auprès des personnes. | 4 heures | 1 à 4 |

| N° | Titre de l'activité et apprentissages visés | Durée | Élément de compétence |
|--------------|---|----------|-----------------------|
| IP 27 | ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer des habiletés de base liées à certaines compétences touchant l'emploi de la force et l'intervention de sécurité. ▪ Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer. | 4 heures | 1 à 4 |
| IP 28 | ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer des habiletés de base liées à certaines compétences touchant l'emploi de la force et l'intervention de sécurité. ▪ Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. ▪ Connaître ses forces et ses points à améliorer. | 4 heures | 1 à 4 |
| IP 29 | ÉVALUATION DE L'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – CERTIFICATIVE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer son habileté à intervenir auprès des personnes. | 4 heures | 1 à 4 |
| IP 30 | REPRISE DE L'ÉVALUATION DE L'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre part à une formation d'appoint. ▪ Démontrer son habileté à intervenir auprès des personnes. | 4 heures | 3 |
| IP 31 | ÉVALUATION THÉORIQUE DES TECHNIQUES DE BASE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer sa connaissance des habiletés de base suivantes : la technique de contrôle par l'encolure, l'usage du bâton télescopique en situation de confrontation physique et une technique supplémentaire choisie au hasard. | 3 heures | 3 |

Évaluation

Ce cours permet le développement de trois compétences, soit *Communiquer de façon stratégique*, *Maîtriser les prémisses de l'emploi de la force* et *Intervenir physiquement auprès des personnes*. Chacune de ces compétences est évaluée de façon différente.

COMMUNIQUER DE FAÇON STRATÉGIQUE

Cette compétence sera évaluée de façon théorique. Elle ne comporte qu'une seule évaluation, qui compte pour 100 % de la note finale.

Évaluation théorique 100 %

Le constable doit démontrer sa connaissance des stratégies de communication lors de l'activité S 2.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, le constable doit effectuer une reprise de l'évaluation théorique à un moment convenu avec l'instructeur ou le chef d'équipe.

MAÎTRISER LES PRÉMISSES DE L'EMPLOI DE LA FORCE

Cette compétence sera évaluée de façon théorique. Elle comporte une seule évaluation divisée en deux parties. Cette évaluation compte pour 100 % de la note finale.

Partie 1 : Évaluation théorique 1 10 %

Le constable doit démontrer sa connaissance des éléments liés à l'emploi de la force lors de l'activité IP 2.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, le constable doit effectuer une reprise de l'évaluation théorique à un moment convenu avec l'instructeur ou le chef d'équipe.

Partie 2 : Évaluation théorique 2 90 %

Le constable doit démontrer son habileté à analyser une intervention. Il doit visionner une vidéo présentant une intervention et, à la suite de ce visionnement, il doit :

- remplir le formulaire *Emploi de la force* (10 %);
- remplir la grille d'analyse (40 %);
- remplir un *Rapport d'événement* (40 %).

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 % pour l'ensemble des trois activités.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, le constable doit effectuer une reprise.

INTERVENIR PHYSIQUEMENT AUPRÈS DES PERSONNES

Cette compétence sera évaluée de façon théorique et pratique. Elle comporte trois évaluations distinctes. Le résultat de ces évaluations représentera la note qui sera associée au cours *Techniques de contrôle physique*.

Partie 1 : Évaluation théorique 20 %

Le constable doit démontrer sa connaissance des techniques de base lors de l'activité IP 31. L'évaluation comporte trois examens :

- Examen 1 : Notions de base sur le *Modèle national de l'emploi de la force*, mise des menottes et fouille d'une personne;
- Examen 2 : Aérosol capsique, contrôle par l'encolure et usage des armes intermédiaires;
- Examen 3 : Contrôle par points de pression, défense contre les agressions, garde et contrôle de l'arme à feu et travail en équipe.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 % pour chacun des examens.

Modalités en cas d'échec : En cas d'échec, le constable doit effectuer une reprise de l'évaluation théorique à un moment convenu avec l'instructeur ou le chef d'équipe.

Partie 2 : Évaluation pratique – Techniques d'entraînement de base..... 40 %

Le constable doit démontrer sa maîtrise des techniques d'entraînement de base lors de l'activité IP 19 :

1. Contrôle articulaire, suivi de la mise des menottes et de la fouille d'une personne;
2. Contrôle par l'encolure;
3. Bâton droit télescopique;
4. Défense contre les agressions;
5. Une technique choisie au hasard :
 - Contrôle par points de pression,
 - Mise rapide des menottes,
 - Résistance à la première menotte,
 - Techniques de fouille.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 % pour chacune des cinq techniques évaluées. Le constable a droit à deux essais (E1 et E2). Un constable qui ne réussit pas l'essai 1, mais qui réussit l'essai 2 se verra attribuer la note de 60 %. Dans cette situation, aucun échec ne sera inscrit à son dossier.

Modalités en cas d'échec : Le constable qui échoue aux essais 1 et 2 doit reprendre l'épreuve lors de l'activité IP 22. Il sera considéré en échec de compétence, mais pourra néanmoins effectuer deux reprises (R1 et R2). Sur réussite des reprises 1 ou 2, l'échec initial sera maintenu au dossier. Ainsi, l'étudiant verra sur son relevé de notes une première ligne soulignant qu'il y a eu échec et une seconde ligne pour ce même cours mentionnant la note obtenue à la reprise.

Voir l'exemple à l'annexe I.

Partie 3 : Évaluation pratique – Épreuve synthèse certificative 40 %

Admissibilité : Pour pouvoir réaliser cette épreuve synthèse certificative (ESC), dite d'intégration, le constable doit tout d'abord réussir les examens théoriques (partie 1) et les activités liées aux techniques d'entraînement de base (partie 2).

Lors de l'épreuve synthèse certificative, le constable doit démontrer à l'activité IP 29 sa compétence à intervenir dans un contexte propre aux constables spéciaux des édifices gouvernementaux. Cette épreuve consiste à effectuer une intervention où l'emploi de la force est présent. Elle se déroule en deux étapes :

■ **Étape 1 :** Simulation d'une intervention de sécurité nécessitant le recours à la force (70 %).

Cette étape sera évaluée pour la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes* du cours *Techniques de contrôle physique*. Sur la grille d'évaluation certificative, il s'agira de la note associée à *Intervention auprès des personnes*;

■ **Étape 2 :** Rédaction des formulaires *Emploi de la force* ET *Rapport d'événement* (30 %).

Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative sont :

- l'arrivée sur les lieux;
- la sélection des informations pertinentes à l'analyse de la situation;
- l'identification des pouvoirs et devoirs au regard des motifs d'intervention;
- la communication stratégique;
- l'application des techniques d'approche et de contact initial;
- l'exécution des techniques de contrôle physique;
- l'exécution de la mise des menottes;
- la vérification de l'intégrité physique de la personne;
- l'exécution de la fouille;
- le respect des obligations légales;
- la justification de l'intervention.

Conditions de réussite : La note de passage est de 60 % pour l'ensemble de l'évaluation.

Modalités en cas d'échec : Le constable qui échoue doit reprendre l'épreuve lors de l'activité IP 30. Il sera considéré en échec de compétence, mais pourra néanmoins effectuer deux reprises (R1 et R2). Sur réussite des reprises 1 ou 2, l'échec initial sera maintenu au dossier. Ainsi, l'étudiant verra sur son relevé de notes une première ligne soulignant qu'il y a eu échec et une seconde ligne pour ce même cours mentionnant la note obtenue à la reprise.

Il est important de mentionner que si un étudiant échoue à plus d'une épreuve en intervention physique, mais qu'il réussit la reprise 1 (R1) ou la reprise 2 (R2), un seul échec sera comptabilisé à son dossier d'étudiant.

| GUIDE DE COTATION | | | |
|-------------------|-------|--------------------------------------|---|
| % | COTES | NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE | DÉFINITIONS |
| 96,3 - 100 | A+ | SUPÉRIEUR | L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence. |
| 92,7 - 96,2 | A | | |
| 89,1 - 92,6 | A- | | |
| 85,5 - 89 | B+ | TRÈS SATISFAISANT | L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence. |
| 81,8 - 85,4 | B | | |
| 78,1 - 81,7 | B- | | |
| 74,5 - 78 | C+ | SATISFAISANT | L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence. |
| 70,9 - 74,4 | C | | |
| 67,3 - 70,8 | C- | | |
| 63,6 - 67,2 | D+ | MINIMAL | L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence. |
| 60 - 63,5 | D | | |
| 0 - 59,9 | E | INSUFFISANT | L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée. |

La note de passage est établie à « D ».

Annexe 1

Exemple de résultats d'un constable spécial

Cours : *Techniques de contrôle physique*

Compétence : Intervenir physiquement auprès des personnes

LÉGENDE

E : Essai

É : Échec

ESC : Épreuve synthèse certificative

R : Reprise

| Résultats partie 1 : Évaluation théorique | | | | ESC | | | Total % |
|--|----------|--|--|-----|--|--|-------------|
| 1. | Examen 1 | | | 82 | | | 82 |
| 2. | Examen 2 | | | 60 | | | 60 |
| 3. | Examen 3 | | | 72 | | | 72 |
| % | | | | | | | Cote |

Pondération 20 %, donc 14,26/20

RÉSULTAT – Partie 1 71,3 C

| Résultats partie 2 : Techniques d'entraînement de base | | E1 | E2 | ESC | R1 | R2 | Total % |
|---|---|----|----|-----|----|----|-------------|
| 1. | Contrôle par l'encolure | 82 | | | | | 82 |
| 2. | Bâton droit télescopique | 89 | | | | | 89 |
| 3. | Contrôle articulaire | 52 | 55 | É | 75 | | 75 |
| 4. | Agression physique | 75 | | | | | 75 |
| 5. | Technique choisie au hasard : | 50 | 65 | 60 | | | 60 |
| | ▪ Mise rapide des menottes et fouille préventive (résistance à la première menotte) | | | | | | |
| | ▪ Contrôle par points de pression | | | | | | |
| | ▪ Fouille sommaire | | | | | | |
| % | | | | | | | Cote |

Pondération 40 %, donc 30,48/40

RÉSULTAT – Partie 2 76,2 C+

| Résultats partie 3 : Épreuve synthèse certificative | | | | ESC | R1 | R2 | Total % |
|--|-----------------------------------|--|--|-----|----|----|---------|
| 6. | Intervention auprès des personnes | | | É | 75 | | 75 |

Pondération 40 %, donc 30/40

RÉSULTAT – Partie 3 75 C+

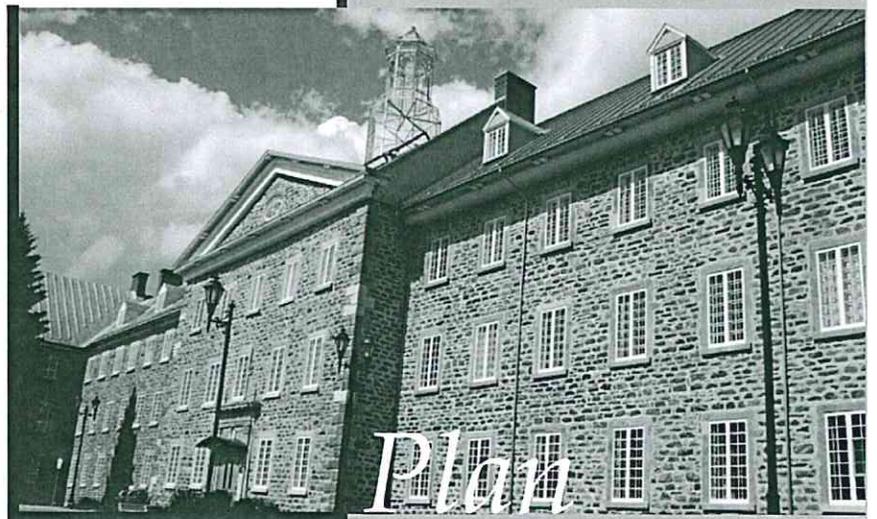
NOTE FINALE POUR LE COURS 74,74 C+

Dossier de l'étudiant : Un seul échec comptabilisé.

École nationale
de **POLICE**
du Québec

Tir défensif

Le pistolet



*Plan
de cours*

FOR-1038

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

CONCEPTION : Centre de l'expertise pédagogique et du développement de programmes (ENPQ)

© École nationale de police du Québec, 2006.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Deux volets sont liés intrinsèquement à la compétence *Utiliser le pistolet de service*. Le premier volet touche les habiletés techniques liées à la manipulation du pistolet, au tir de précision, au tir de réaction et au tir barricadé. Le deuxième volet concerne l'évaluation des situations amenant le policier à utiliser ou non son arme de service.

La présente formation porte principalement sur le premier volet, c'est-à-dire le développement de connaissances, d'habiletés motrices et techniques, et d'attitudes nécessaires à la manifestation d'un comportement professionnel et à l'exécution du tir défensif.

Bien qu'abordés dans la présente formation, les apprentissages liés à l'évaluation des situations et à la manipulation sécuritaire de l'arme amenant le policier à recourir ou non à son arme seront traités et appréciés lors des activités policières et des évaluations finales du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

La Direction des activités et de la formation sur mesure

Généralités

■ PRÉALABLES

- Être inscrit officiellement à une formation de l'École nationale de police du Québec.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Un instructeur de tir pour quatre agents.
- Un officiel de sécurité.

■ CLIENTÈLE VISÉE

- La clientèle de la Direction des activités et de la formation sur mesure.

■ DURÉE

28 heures 30 minutes (19 périodes de 1 h 30) réparties de la façon suivante :

- en classe : 6 h (dont 3 heures sur la sécurisation des armes à feu);
- en salle d'intervention physique : 1 h 30 min;
- en salle de tir : 21 h.

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- En classe : 18
- En salle d'intervention physique : 36
- En salle de tir : 18

Objectifs et standards

| Énoncé de la compétence | Contexte de réalisation |
|----------------------------------|--|
| Utiliser le pistolet de service. | <ul style="list-style-type: none"> • Au complexe de tir. • En utilisant un pistolet et l'ensemble des équipements nécessaires au tir. • Sur une ligne de feu et à partir de parcours de tir. • En utilisant une arme de simulation. • À partir des directives et des règles de sécurité du complexe de tir. • À partir de la Loi sur les armes à feu. • À l'aide de documents didactiques et de référence. • À partir du processus méthodique de l'intervention policière. • À partir du <i>Guide de pratiques policières</i>. • À l'aide d'un séminaire. • À l'aide de rétroactions. • À l'aide du rapport de progression des apprentissages. |

| Éléments de la compétence | Critères de performance |
|---|--|
| 1. Manifester un comportement professionnel. | 1.1 Démonstration exemplaire de comportements et d'attitudes conformes aux valeurs professionnelles fondamentales de l'ENPQ 1.2 Respect en tout temps des directives de l'ENPQ 1.3 Application rigoureuse des règles de sécurité liées à l'arme à feu |
| 2. Manipuler un pistolet. | 2.1 Chargement sécuritaire du pistolet 2.2 Sortie de l'étui et retour adéquats du pistolet à l'étui 2.3 Exécution rapide des techniques de rechargement 2.4 Exécution efficace des techniques de désenrayage 2.5 Intégration systématique des principes fondamentaux du tir à ses performances 2.6 Intégration constante de principes tactiques liés à une situation de tir 2.7 Déchargement sécuritaire du pistolet |
| 3. Effectuer des tirs au pistolet. | 3.1 Exécution efficace du tir de précision 3.2 Exécution efficace du tir de réaction 3.3 Exécution efficace du tir barricadé 3.4 Exécution efficace du tir à une main |

| Éléments de la compétence | Critères de performance |
|---|---|
| 4. Effectuer l'entretien du pistolet de service. | 4.1 Démontage correct du pistolet 4.2 Nettoyage approprié du pistolet 4.3 Remontage précis du pistolet 4.4 Validation adéquate du fonctionnement du pistolet |
| 5. Apprécier sa progression pédagogique. | 5.1 Intégration constante du processus méthodologique de l'intervention policière à l'autoévaluation régulière de ses performances 5.2 Reconnaissance de ses réactions devant des situations de stress en vue d'améliorer sa performance 5.3 Tenue régulière du rapport de progression des apprentissages |

Contenu de la formation

■ LES VALEURS PROFESSIONNELLES FONDAMENTALES DE L'ENPQ

- Respect
- Intégrité
- Discipline
- Esprit d'équipe
- Responsabilité

■ DIRECTIVES DE L'ENPQ

- Règles générales de sécurité du complexe de tir
- Protocole de sécurité
- Procédure de transfert du pistolet entre deux personnes
- Procédure d'entreposage du pistolet
- Disposition des équipements et ceinturon

■ MANIPULATION DU PISTOLET

- Chargement initial
- Sortie du pistolet :
 - ↻ prise du pistolet à l'étui
 - ↻ contrôle sécuritaire de la main d'appui
 - ↻ sortie du pistolet en fonction de l'étui
- Principes tactiques liés à une situation de tir :
 - ↻ le contact visuel sur la cible
 - ↻ position PRÊT/BAS
 - ↻ le contrôle du doigt (détente ou châssis)
 - ↻ la sommation
 - ↻ la technique de balayage
 - ↻ réaction en fonction de la cible (« tire, tire pas »)
- Techniques de rechargement :
 - ↻ rechargement d'urgence
 - ↻ rechargement tactique
- Techniques de désenrayage des niveaux I et II
- Remise de l'arme à l'étui
- Déchargement sécuritaire

■ LE TIR DE PRÉCISION (15, 20 ET 25 MÈTRES)

- Les cinq principes fondamentaux du tir de précision :
 - ↻ la position du corps
 - ↻ la prise de l'arme
 - ↻ l'alignement des mires
 - ↻ la pression de la détente
 - ↻ le contrôle de la respiration

■ LE TIR DE RÉACTION (3, 5 ET 7 MÈTRES)

- Les principes du tir de réaction :
 - ↳ les principes de visée
 - ↳ la position du corps
 - ↳ la prise de l'arme à deux mains et à une main
 - ↳ la pression de la détente

■ L'UTILISATION D'UNE BARRICADE (10 MÈTRES)

- Le déplacement vers une barricade
- La position de tir par rapport à la barricade
- Les positions debout et à genoux
- L'engagement de la menace

■ LE TIR À UNE MAIN

- Tir avec la main dominante
- Tir avec la main d'appui
- Tir avec la lampe de poche

■ CONNAISSANCE DU PISTOLET

- Les pièces et les principes de fonctionnement
- La capacité balistique
- Le protocole d'entretien :
 - ↳ démontage, nettoyage et remontage
- Validation du fonctionnement

■ LA SÉCURISATION DES ARMES À FEU

- Connaissance générale des armes à feu
- Les types d'arme à feu
- Classification des armes
- Protocole de sécurisation d'une arme à feu

Démarche didactique

La description de la démarche didactique proposée dans ce cours vise essentiellement à préciser le rôle de chacun des intervenants. Cette démarche s'inscrit dans une conception éducative visant le développement de compétences professionnelles et situe l'action de l'étudiant au centre de la formation.

Ainsi, les activités d'enseignement et d'apprentissage qui ont été élaborées visent d'abord l'action de l'étudiant et, en second lieu, le soutien apporté par l'instructeur dans les activités de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*) qu'il offre à l'étudiant.

Par ailleurs, les activités d'enseignement et d'apprentissage sont structurées de façon à permettre à l'étudiant de réinvestir constamment les apprentissages réalisés d'une activité à l'autre. Ainsi, bien que certaines activités d'enseignement et d'apprentissage poursuivent des objectifs bien précis, l'étudiant devra, en tout temps, percevoir et comprendre que l'action de tirer est un tout et non pas une fragmentation de la compétence. Cela explique qu'en général, une activité d'enseignement et d'apprentissage n'a que deux ou trois objectifs.

Notons qu'une épreuve de synthèse formative est intégrée à la présente formation et est intrinsèquement liée à la démarche didactique.

Dans un autre ordre d'idées, les activités d'enseignement et d'apprentissage de la présente formation se dérouleront dans un contexte de simulation propre à la salle de tir, qui ne représente pas nécessairement la réalité quotidienne du patrouilleur. Cette situation s'explique en raison des règles de sécurité liées à l'usage du pistolet. Il importe que l'étudiant comprenne cette situation afin qu'il soit en mesure de réinvestir les notions et les techniques du tir défensif (acquises au complexe de tir) dans le contexte de formation des activités pédagogiques et policières du programme.

■ UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

Au cœur du développement de la compétence *Utiliser un pistolet de service*, on retrouve l'étudiant comme acteur principal de ses apprentissages. Tout au cours de la formation, l'étudiant devra apporter une attention particulière à l'analyse de sa performance. Apprendre à utiliser un pistolet est beaucoup plus que la simple reproduction et répétition de gestes moteurs et techniques. En ce sens, apprendre signifie que l'on comprend ce que l'on fait et que, forcément, nous sommes en mesure d'expliquer nos actions. Ainsi, le recours à la pensée critique, en regard à sa performance, occupera, chez l'étudiant, une partie essentielle dans le développement et l'acquisition de la compétence *Utiliser un pistolet de service*. C'est en ce sens que le rapport de progression des apprentissages devient un outil essentiel pour l'étudiant afin qu'il puisse réfléchir et suivre sa progression vers le développement et l'acquisition de la compétence.

L'étudiant sera donc invité à accorder une place très importante à l'analyse de sa performance par la tenue régulière de son rapport de progression des apprentis-

sages. Il sera également incité à multiplier des séances d'entraînement individuel, à l'aide de l'arme de simulation, afin de maximiser les apprentissages des techniques de manipulation sécuritaire du pistolet. Finalement, la lecture du précis de cours jouera aussi un rôle important, puisqu'il fait partie intégrante du développement de la compétence de la présente formation et permettra d'approfondir l'ensemble des éléments de contenu.

Compte tenu que l'apprentissage du tir est une discipline exigeante et que l'utilisation de l'arme est liée généralement à une agression physique grave pouvant causer des torts considérables à la vie d'un policier ou d'un citoyen, rigueur, discipline, présence d'esprit et de corps sont des qualités essentielles à développer.

■ UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Le rôle de l'instructeur se présente comme étant un rôle d'accompagnateur de la progression pédagogique de l'étudiant. L'essence même de son intervention pédagogique se retrouve donc dans ses activités de « *coaching* ». Il doit d'abord observer la performance de l'étudiant et l'amener à réfléchir et à comprendre les actions qu'il pose. Ensuite, il guide l'étudiant vers la recherche de solutions et de corrections dans l'apprentissage progressif de la discipline.

L'instructeur se doit donc de fournir systématiquement un *feedback* sur la performance observée. Qu'il soit communiqué verbalement ou par le biais des grilles d'appréciation formative, ce *feedback* est essentiel à l'étudiant afin de lui permettre de progresser dans ses apprentissages.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

| N° | Titre de l'activité et apprentissages visés | Durée | Élément de compétence |
|---|---|------------|-----------------------|
| Salle de classe, durée : 2 périodes | | | |
| 1 | ACCUEIL (PRÉSENTATION DE L'INSTRUCTEUR ET DES ÉTUDIANTS) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir un climat favorable à la relation pédagogique. ▪ Communiquer ses attentes concernant la formation. | 20 min | -- |
| 2 | PRÉSENTATION DE LA FORMATION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître l'ensemble des objectifs, des standards et des exigences de la formation. ▪ Présenter les outils d'appréciation formative, d'évaluation finale et la documentation. | 30 min | 1, 2, 3, 4, 5 |
| 3 | L'ARME DE SIMULATION (ARME BLEUE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démystifier l'usage de l'arme à feu. ▪ Expliquer le fonctionnement et le mécanisme de l'arme de simulation. ▪ Exécuter des techniques de manipulation de l'arme de simulation. ▪ Exécuter la technique de transfert du pistolet à une autre personne. | 80 min | 1, 2, 5 |
| 4 | LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU TIR DE PRÉCISION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se familiariser avec les principes fondamentaux nécessaires à l'exercice du tir de précision. | 50 min | 1, 3, 5 |
| Salle de tir, sortie 1, durée : 2 périodes | | | |
| 5 | LE PROTOCOLE DE SÉCURITÉ EN SALLE DE TIR <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer le protocole de sécurité. ▪ Utiliser les équipements appropriés à l'exercice du tir. | 15 min | 1, 5 |
| 6 | LE TIR DE PRÉCISION, TIR À SEC <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la sortie du pistolet; ✓ la pression de la détente; ✓ le retour à l'étui du pistolet. | 40 min | 1, 2, 3, 5 |
| 7 | LE TIR DE PRÉCISION, TEMPS LIBRE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manipuler un pistolet. ▪ Expérimenter le tir de précision en appliquant les principes fondamentaux sur une cible à 15 mètres. | 1 h 15 min | 1, 2, 3, 5 |

| N° | Titre de l'activité et apprentissages visés | Durée | Élément de compétence |
|----------|--|--------|-----------------------|
| 8 | L'ENTRETIEN DU PISTOLET ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. | 50 min | 1, 4, 5 |

Salle d'intervention physique, durée : 1 période

| | | | |
|-----------|---|--------|------------|
| 9 | LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU TIR DE PRÉCISION ▪ S'approprier les principes fondamentaux nécessaires à l'exercice du tir de précision. | 30 min | 1, 2, 3, 5 |
| 10 | LES TECHNIQUES DE MANIPULATION DU PISTOLET ▪ Se familiariser avec les techniques de désenrayage à l'aide de l'arme de simulation. ▪ S'initier aux techniques de sortie et de retour à l'étui de l'arme. ▪ Se familiariser au chargement et au déchargement sécuritaire. | 60 min | 1, 2, 5 |

Salle de tir, sortie 2, durée : 2 périodes

| | | | |
|-----------|--|------------|------------|
| 11 | LES TECHNIQUES DE DÉSENRAYAGE, NIVEAU 1 ET LE TIR DE PRÉCISION ▪ Expérimenter en tir à sec les techniques de désenrayage de niveau 1. ▪ Appliquer les techniques de désenrayage de niveau 1. ▪ Appliquer les principes fondamentaux du tir de précision sur une cible à 15 mètres. | 1 h 15 min | 1, 2, 3, 5 |
| 12 | L'UTILISATION DE LA BARRICADE ▪ Expérimenter le tir barricadé. ▪ Expérimenter l'application tactique de la sortie du pistolet. ▪ Effectuer un rechargement d'urgence. | 60 min | 1, 2, 3, 5 |
| 13 | L'ENTRETIEN DU PISTOLET ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. | 30 min | 1, 4, 5 |

Salle de tir, sortie 3, durée : 2 périodes

| | | | |
|-----------|---|--------|------------|
| 14 | LES TECHNIQUES DE DÉSENRAYAGE DE NIVEAU 2 (ACTIVITÉ D'INITIATION) ▪ Expérimenter en tir à sec les techniques de désenrayage de niveau 2. ▪ Appliquer les techniques de désenrayage de niveau 2. ▪ Effectuer un rechargement d'urgence. | 35 min | 1, 2, 3, 5 |
| 15 | LE TIR DE RÉACTION, 2 BALLES, 3 SECONDES ▪ Expérimenter le tir de réaction à sec en position d'acquisition d'une cible (« prêt bas ») ▪ Expérimenter le tir de réaction en position d'acquisition d'une cible à 7 mètres. ▪ S'entraîner aux techniques de manipulation du pistolet. | 75 min | 1, 2, 3, 5 |

| N° | Titre de l'activité et apprentissages visés | Durée | Élément de compétence |
|---|---|--------|-----------------------|
| 16 | L'UTILISATION D'UNE BARRICADE <ul style="list-style-type: none"> ▪ S'entraîner au tir barricadé en appliquant les principes fondamentaux du tir de précision. ▪ Poursuivre l'entraînement des techniques de manipulation du pistolet. | 30 min | 1, 2, 3, 5 |
| 17 | L'ENTRETIEN DU PISTOLET <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. | 30 min | 1, 4, 5 |
| Salle de tir, sortie 4, durée : 2 périodes | | | |
| 18 | LE TIR DE PRÉCISION ET DE RÉACTION <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider les principes fondamentaux du tir de précision. ▪ Consolider les techniques du tir de réaction. ▪ Consolider les techniques de manipulation du pistolet. | 50 min | 1, 2, 3, 5 |
| 19 | LE TIR À UNE MAIN (ACTIVITÉ D'INITIATION) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter le tir à une main. | 30 min | 1, 2, 3, 5 |
| 20 | LE TIR DE NUIT (ACTIVITÉ D'INITIATION) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérimenter le tir de nuit à l'aide d'une lampe de poche. | 35 min | 1, 2, 3, 5 |
| 21 | LE TIR DE RÉACTION À 5 MÈTRES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'entraînement des techniques de manipulation du pistolet. | 35 min | 1, 2, 3, 5 |
| Salle de tir, sortie 5, durée : 2 périodes | | | |
| 22 | ACTIVITÉ DE CONSOLIDATION DU TIR DE PRÉCISION, À 15 MÈTRES, ET DU TIR DE RÉACTION, À 5 ET 7 MÈTRES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner l'ensemble des techniques relatives au tir de précision et de réaction. ▪ Raffiner l'ensemble des techniques liées à la manipulation du pistolet. | 45 min | 1, 2, 3, 5 |
| 23 | INTRODUCTION AU TIR RÉACTION À 3 MÈTRES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les techniques du tir de réaction. ▪ Appliquer l'ensemble des techniques de la manipulation du pistolet. | 30 min | 1, 2, 3, 5 |
| 24 | INTRODUCTION AU RECHARGEMENT TACTIQUE DU PISTOLET ET UTILISATION D'UNE BARRICADE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer la technique du rechargement tactique en tir barricadé. | 30 min | 1, 2, 3, 5 |

| N° | Titre de l'activité et apprentissages visés | Durée | Élément de compétence |
|---|---|---------------------------------|-----------------------|
| 25 | EXERCICE DE SOMMATION ▪ S'entraîner à l'analyse d'une situation. | 30 min | 1, 2, 3, 5 |
| 26 | L'ENTRETIEN DU PISTOLET ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. | 30 min | 1, 4, 5 |
| Salle de tir, sortie 6, durée : 2 périodes | | | |
| 27 | ÉPREUVE DE SYNTHÈSE FORMATIVE ▪ Apprécier la progression pédagogique selon les objectifs et les standards requis. | 30 min | 1, 2, 3, 4, 5 |
| 28 | INTRODUCTION AU TIR DE PRÉCISION À 20 ET 25 MÈTRES (ACTIVITÉ D'INITIATION) ▪ Appliquer les principes fondamentaux du tir de précision. | 1 h 15 min | 1, 2, 3, 5 |
| 29 | LE TIR DE PRÉCISION, À 15 MÈTRES, ET LE TIR DE RÉACTION, À 3 MÈTRES ▪ Consolider les apprentissages réalisés relatif au tir de précision et de réaction. | 30 min | 1, 2, 3, 5 |
| 30 | L'ENTRETIEN DU PISTOLET ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. | 30 min | 1, 4, 5 |
| Salle de tir, sortie 7, durée : 2 périodes | | | |
| 31 | ACTIVITÉ DE RÉVISION DE L'ENSEMBLE DE LA FORMATION ▪ S'entraîner à l'ensemble des techniques liées à l'usage du pistolet en vue de l'évaluation finale. | 2 h 15 min | 1, 2, 3, 5 |
| 32 | L'ENTRETIEN DU PISTOLET ▪ Effectuer l'entretien du pistolet. | 30 min | 1, 4, 5 |
| Salle de tir | | | |
| 33 | ÉPREUVE DE SYNTHÈSE SOMMATIVE ▪ Démontrer, à partir d'un parcours de tir, le degré de maîtrise des techniques liées à l'usage du pistolet. | 45 min par étudiant sur 3 jours | 1, 2, 3, 4, 5 |
| Salle de classe, durée : 2 périodes | | | |
| 34 | ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION AUX ARMES À FEU ▪ Identifier les différents types d'arme à feu ▪ Se familiariser avec le protocole de sécurisation ▪ Connaître la classification des armes selon la Loi sur les armes à feu. | 3 h | 1, 2, 4, 5 |

Évaluation

L'évaluation de la compétence *Utiliser un pistolet de service* s'effectue par le biais d'une épreuve de synthèse sommative. Cette épreuve est composée essentiellement d'un parcours de tir et porte sur la démonstration de la maîtrise des habiletés techniques. D'une durée de 45 minutes, le parcours permettra d'évaluer le comportement professionnel, les différentes techniques de la manipulation du pistolet et les différents types de situations de tir.

Les trois éléments de compétence évalués lors de l'épreuve de synthèse sommative sont éliminatoires. Conséquemment, l'échec de l'un ou de l'autre entraînera l'échec de la compétence et la reprise complète de l'épreuve de synthèse sommative. En outre, l'atteinte des standards des trois types de tir est nécessaire pour réussir la formation. De plus, la note accordée à l'élément de compétence *Effectuer des tirs au pistolet* ne pourra être supérieure à celle accordée au tir de réaction lorsque des balles seront manquantes (jusqu'à concurrence de 2 balles).

Ce parcours sera pondéré de la façon suivante :

- **Manifester un comportement professionnel.....** 20 %
 - ✓ Évaluation du comportement professionnel en cours de programme (5 %)
 - ✓ Évaluation du comportement professionnel lors de l'épreuve de synthèse sommative (5 %)
 - ✓ Entretien du pistolet de service lors de l'épreuve de synthèse sommative (10 %)

- **Manipuler un pistolet.....** 35 %

- **Effectuer des tirs au pistolet.....** 45 %
 - ✓ Tir de précision, cible à 15 mètres :
 - ↳ séquence de tir de 2 balles, 15 secondes;
 - ↳ *standard requis* : 20 balles sur 20.

 - ✓ Tir de réaction, cible à 3, 5 et 7 mètres :
 - ↳ cible à 3 mètres, séquence de tir de 1 balle, 2 secondes;
 - ↳ cible à 5 mètres, séquence de tir de 2 balles, 4 secondes ou de 3 balles, 4 secondes;
 - ↳ cible à 7 mètres, séquence de tir de 2 balles, 3 secondes;
 - ↳ *standard requis* : 25 balles / 25 = 5*
 - 24 balles / 25 = 4
 - 23 balles / 25 = 3
 - Moins de 23 balles = E.

 - ✓ Tir barricadé, cible à 10 mètres :
 - ↳ séquence de tir de 2 balles, temps libre;
 - ↳ *standard requis* : 16 balles sur 16.

Le résultat sera traduit en lettre allant de A+ à E, conformément au *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec*. La note de passage se situe à D et son équivalent en pourcentage est de 60 %.

* Réfère à l'échelle d'évaluation 1 à 6 du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

Bibliographie

- ACTION TARGET ACADEMY, *Tactical handgun*, Québec, Canada, Target Group Law Enforcement Professionals, octobre 2004, 20 p.
- ARTWOHL, Alexis et Loren W. CHRISTENSEN, *Deadly Force Encounters*, Paladin Press, 1997, 272 p.
- AVENI, Thomas, « A training frontier : Reduce light », *NFTC Newsletter articles*, Smith and Wesson Academy, n° 28-30, 11 p.
- BALLARD, Paul, *Reduce light firearms training*, Vancouver Police Department, lesson plan, janvier 1994, 10 p.
- CANADA, ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE, *Emergency Response Team training manuals*, 2004.
- Centre des armes à feu du Canada. Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF), [En ligne], mise à jour août 2005. [http://www.cfc-cafc.gc.ca/compliance-conformite/safety-surete/safety_course_f.asp] (Consulté le 8 juin 2006).
- DAVID, Anne-Marie. *Rapport d'enquête sur le décès de Martin Omar Suazo*, novembre 1997.
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Guide de l'aspirant policier – Règles liées à l'organisation des services éducatifs et des services personnels*, Nicolet, ENPQ, mars 2006, 8 chapitres et 14 annexes.
- ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC, *Règles de sécurité dans la manipulation des armes à feu à l'intention des utilisateurs*, octobre 2006, 11 p.
- FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION, SWAT Training Unit, Quantico, Virginia, juillet 2004.
- GROSSMAN, Dave, *On Killing, The psychological cost of learning to kill in war and society*, 1996, 256 p.
- KLINGER, David, *Police Response to officer involve shooting*, University of Missouri, 1997, 99 p.
- KLUGIEWICZ, G. T., « Reaction Time », *Police*, vol. 26(3), 2002, p. 26, 28-30, 33.
- Loi sur les armes à feu*, S.C. 1995, c. 39.
- MAXWELL, W., « Tactiques initiales et aptitudes verbales pour les interventions en situation de crise », *La Gazette de la GRC*, vol. 59(7-8), 1977, p. -6-13.
- MCNEILLY, Barney, *Emergency Task Force*, Metro Toronto police, 2000, 75 p.
- PARSONS Steel, « Nightfire training, Are we doing it right? », *Police Marksman*, juillet-août 1993, 5 p.
- QUÉBEC, *Charte des droits et libertés de la personne*, L.R.Q. c. C-12.
- QUÉBEC, *Code de déontologie des policiers du Québec*, R.Q. c. O-8.1, r.1.
- RAYMOND, Ghislain, *Officer Safety Instructor Course*, Canadian Police College, 2000, 63 p.
- ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE, *Basic firearm instructors course*, février 1997, 185 p.
- ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE, *Dim light shooting, semi automatic pistol user's course lesson plan*, décembre 1995, 10 p.
- ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE, *Public and Police Safety Program*, avril 1998, 33 p.
- SIDDLE, Bruce et Hal BREEDLOVE, « How stress affects vision and shooting stances », *Police marksman*, juin 1995, 2 p.
- SYNDICAT NATIONAL DES OPHTALMOLOGISTES DE FRANCE, RICHER, Nicholas, Anatomie de l'œil. [En ligne], révisé le 21 septembre 2002. [<http://www.snof.org/maladies/anat.html>] (Consulté le 8 juin 2006).
- US ARMY, « Advance Marksmanship, Phase IV », *The Rifle Marksman course*, chapitre 7, FM3-22.9, p. 3.

Révision linguistique : E.T.

L:\0 Matériel didactique\FOR\FOR-1038\Plan cours\TirDefensifPistolet.doc

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

École nationale de police du Québec

Effectuer une patrouille stratégique

Plan de cours

760-203-17 (PEG-1003)

Direction de la formation en sécurité publique

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2019.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Le cours *Effectuer une patrouille stratégique* s'adresse aux personnes appelées à œuvrer comme constables spéciaux du ministère de la Sécurité publique (MSP).

Cette formation vise essentiellement le développement de la compétence *Effectuer une patrouille stratégique*. Plus précisément, au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure de planifier sa patrouille, d'exécuter sa patrouille, d'amorcer des enquêtes lors de sa patrouille et de rendre compte de ses activités de patrouille. L'étudiant devra également apprécier ses interventions liées à sa patrouille dans une perspective d'amélioration continue.

Ce cours contribue à l'acquisition de connaissances et au développement des habiletés et des attitudes nécessaires à l'exercice de la fonction d'un constable spécial, et ce, en cohérence avec la mission, les valeurs, les procédures et les directives du ministère de la Sécurité publique.

La Direction de la formation en sécurité publique

Généralités

- **Préalable**
 - Être sélectionné par le ministère de la Sécurité publique (MSP) ou l'Assemblée nationale pour suivre la formation.
- **Clientèle visée**
 - Personne appelée à œuvrer à titre de constable spécial du MSP ou de l'Assemblée nationale.
- **Durée**
 - 36 heures
 - Exposé interactif
 - Jeux de rôles et mises en situation
- **Nombre d'étudiants**
 - Selon la composition de la cohorte

Objectifs et standards

| Énoncé de la compétence 1 | Contexte de réalisation |
|--|--|
| <p>Effectuer, à titre de constable spécial, une patrouille stratégique dans un édifice gouvernemental.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Au moyen de sites de simulation. • Lors de patrouilles simples ou jumelées. • À partir de jeux de rôles et de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice du constable spécial attitré à la sécurité d'un édifice gouvernemental. • Au moyen de périodes de rétroaction. • À partir d'exposés interactifs. • À partir de directives, de procédures, des législations en vigueur et des documents de référence. • À l'aide de rapports d'événements et d'un rapport de progression des apprentissages. • À l'aide du port de son uniforme et son équipement. • À l'aide du Modèle national de l'emploi de la force et du processus méthodique de l'intervention du constable spécial. |

| Éléments de la compétence | Critères de performance |
|------------------------------------|--|
| <p>1. Planifier sa patrouille.</p> | <p>1.1 Collecte judicieuse d'informations en lien avec ses assignations</p> <p>1.2 Vérification adéquate du matériel, de l'équipement selon les directives et du bon fonctionnement des communications radio</p> <p>1.3 Établissement efficient de priorités dans la chronologie de sa patrouille en fonction de cibles névralgiques</p> |
| <p>2. Exécuter sa patrouille.</p> | <p>2.1 Analyse approfondie de la situation par la surveillance, l'observation fine et l'écoute attentive des conversations</p> |

| Éléments de la compétence | Critères de performance |
|---|--|
| | <p>2.2 Exécution efficace et sécuritaire de rondes de vérification à l'intérieur et à l'extérieur, lorsque requis à titre préventif</p> <p>2.3 Transmission claire d'informations jugées pertinentes à son supérieur et à ses collègues et maintien constant de la communication avec les constables assignés aux entrées</p> <p>2.4 Intervention répressive en solo ou en équipe lors d'assistance ou d'urgence dans un laps de temps acceptable</p> <p>2.5 Exécution efficace et sécuritaire de techniques de défense ou de protection (réf. : énoncé de la compétence <i>Intervenir en salle d'audience</i>, point 3.4, page 8)</p> <p>2.6 Demande d'assistance si nécessaire à des fins de protection de personnes, de biens et de lieux</p> <p>2.7 Prise en charge des personnes malades, en détresse ou ayant besoin de protection quant à leur intégrité physique en attendant les secours des pompiers et/ou des ambulanciers</p> |
| <p>3. Amorcer des enquêtes lors de sa patrouille.</p> | <p>3.1 Analyse continue de la situation</p> <p>3.2 Établissement d'hypothèses réalistes et de priorités dans l'élaboration d'une stratégie d'enquête à titre de premier intervenant</p> <p>3.3 Ajustement continu de son intervention en fonction d'une perception changeante</p> <p>3.4 Demande pertinente de renseignements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur des personnes, seulement à la suite d'une demande de consentement dûment signée du travailleur sous-traitant à l'aide du plumitif • sur des personnes au CRPQ lors d'enquêtes policières <p>3.5 Application correcte de procédures d'arrestation de personnes recherchées avec ou sans mandat, en bris d'ordonnance ou à des fins de protection (article 38)</p> <p>3.6 Consignation ordonnée et précise des versions de témoins, de victimes, et de plaignants</p> <p>3.7 Demande d'assistance du superviseur et/ou de l'enquêteur au besoin</p> |

| Éléments de la compétence | Critères de performance |
|--|--|
| 4. Rendre compte de ses activités de patrouille. | 4.1 Consignation ordonnée d'informations particulières basées sur des faits significatifs pour la relève et les événements à venir 4.2 Rédaction de rapports appropriés nécessaires (rapport d'événement, rapport complémentaire) 4.3 Rédaction minutieuse des documents nécessaires à l'exécution du mandat et des rapports appropriés avant leur transmission au bureau d'enquête 4.4 Préparation efficace d'un dossier en vue d'un éventuel témoignage à la cour |
| 5. Apprécier sa performance. | 5.1 Autoévaluation juste de ses performances en fonction du processus de l'intervention du constable spécial et des aspects légal, méthodologique, organisationnel, clientèle/partenaire et éthique 5.2 Reconnaissance juste de ses réactions en situation de stress 5.3 Formulation pertinente d'objectifs à atteindre dans une perspective d'amélioration continue 5.4 Identification réaliste des moyens envisagés pour atteindre les objectifs fixés |

Contenu de la formation

Les qualités du patrouilleur :

- ↪ la vigilance, l'observation, la sécurité, la curiosité
- ↪ l'écoute (possibilité de désorganisation) pleurs, injures, propos à caractère violent
- ↪ le sens de l'anticipation
- ↪ l'approche client, une très bonne capacité à s'adapter aux besoins diversifiés des différentes clientèles du palais de justice
- ↪ la communication et le travail d'équipe
- ↪ la maîtrise de soi
- ↪ le jugement et la résolution de problèmes

La préparation à la patrouille :

- ↪ la préparation éloignée
 - la connaissance des directives spécifiques
 - la connaissance du palais de justice
- ↪ la préparation immédiate
 - la consultation de la documentation récente
 - les points stratégiques et les endroits cibles

La participation au rassemblement :

- ↪ la prise de notes
- ↪ l'écoute des consignes du sergent
- ↪ l'interaction avec les collègues
- ↪ le choix d'assignation
- ↪ l'établissement d'un plan d'action et des ressources nécessaires

La vérification de l'équipement :

- ↪ l'assurance d'avoir tout l'équipement nécessaire à la réalisation de sa patrouille
- ↪ l'assurance du bon état de fonctionnement de son équipement

La présence et la visibilité en tant que constable spécial :

- ↪ la patrouille en mode préventif
- ↪ la patrouille en mode présence
- ↪ le respect des directives du MSP eu égard au port de l'uniforme et des équipements
- ↪ le respect de la mission et des valeurs du MSP
- ↪ la connaissance du secteur d'intervention
- ↪ le positionnement stratégique de façon à être vu et aussi de façon à être sécuritaire

L'observation de l'environnement et des individus :

- ↪ l'inspection visuelle de son environnement
- ↪ la nécessité de toujours être attentif et vigilant (préparation mentale)
- ↪ les endroits à risque
- ↪ le décodage des signes d'une situation pouvant devenir problématique et pouvant compromettre le bon déroulement des activités du palais de justice
- ↪ les renseignements obtenus par les usagés du palais de justice

La communication :

- ↪ l'attitude professionnelle
- ↪ les stratégies (désescalade, relation d'aide convaincre)
- ↪ la gestion du stress et des émotions

Le travail d'équipe :

- ↷ le rôle de leader
- ↷ le rôle de soutien

La communication avec les collègues et les partenaires :

- ↷ l'utilisation du radio-émetteur
- ↷ l'utilisation des conventions et des codes de communication
- ↷ les priorités dans l'utilisation des ondes radio
- ↷ les caractéristiques et les étapes d'une communication efficace
- ↷ les difficultés relatives à la communication (à l'émission et à la réception du message)
- ↷ la réponse à des demandes d'assistance et d'urgence (bouton panique)
- ↷ la demande de renfort (autant envers les partenaires internes qu'externes)
- ↷ la transmission d'informations pertinentes afin d'assurer le suivi de sa patrouille

La ronde de sécurité (éléments à vérifier) :

- ↷ l'éclairage
- ↷ l'état des serrures ou du système de verrouillage barre panique
- ↷ les sorties de secours, les indicateurs lumineux de sortie
- ↷ les salles de toilette, problème d'eau ou présence de personnes suspectes
- ↷ la présence d'odeur anormale
- ↷ les dispositifs de signalisation d'obstacles lors de travaux
- ↷ la légitimité de la présence de personnes à certains endroits
- ↷ les endroits où l'argent circule
- ↷ le contrôle et le signalement de personnes pouvant se trouver dans un endroit nécessitant une autorisation
- ↷ les objets qui ne devraient pas se retrouver à cet endroit
- ↷ les cages d'escalier
- ↷ l'intérieur des cubicules
- ↷ le système de sécurité en place
- ↷ les portes

L'amorce d'une enquête :

- ↷ l'utilisation des 3QCOP et la consignation structurée des informations recueillies
- ↷ la recherche d'éléments de preuve par une observation rigoureuse
- ↷ le respect de la chaîne de possession
- ↷ l'établissement d'un périmètre de sécurité
- ↷ la protection d'élément de preuve
- ↷ l'application de ses pouvoirs et devoirs dans le cadre de l'amorce de l'enquête
- ↷ la demande d'assistance de services spécialisés
- ↷ l'application judicieuse des règlements et des lois

Le témoignage à la cour :

- ↷ la préparation d'un dossier judiciaire en vue d'un témoignage à la cour
- ↷ le protocole de la cour lié aux comportements, à l'habillement et au décorum
- ↷ l'utilisation du calepin de notes lors du témoignage

La rédaction des rapports et documents appropriés :

- ↷ le rapport d'opérations quotidiennes
- ↷ le rapport d'événement
- ↷ le constat complémentaire

L'appréciation de ses interventions liées à sa patrouille stratégique :

- ↗ l'autoévaluation de ses performances
- ↗ la formulation d'objectifs à atteindre
- ↗ l'identification réaliste des moyens pour atteindre les objectifs fixés

Les outils du patrouilleur stratégique :

- ↗ le processus méthodique de l'intervention du constable spécial
- ↗ le rapport de progression des apprentissages

L'aspect émotionnel et la gestion du stress liés à l'intervention :

- ↗ valeurs
- ↗ attitudes
- ↗ préjugés

PROJET

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une démarche d'apprentissage expérientiel pour l'étudiant et donne au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (coaching).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

L'assise de cette formation est que l'étudiant est l'agent premier de ses apprentissages; il est l'acteur principal dans le développement de sa compétence; c'est lui qui apprend. En ce sens, l'ensemble des activités proposées lui permettra de construire progressivement les savoirs nécessaires à l'atteinte des objectifs et standards visés par la formation. L'essentiel de la formation se jouera autour d'activités d'expérimentation et d'intégration des apprentissages où l'étudiant aura à planifier sa patrouille, exécuter sa patrouille, amorcer des enquêtes lors de sa patrouille et rendre compte de ses activités de patrouille.

Tout au long de sa formation, l'étudiant utilisera des stratégies et des outils lui permettant d'apprécier ses performances en fonction du résultat attendu.

Bien que la formation soit axée sur la pratique, une large place est accordée à la **pensée critique et réflexive**, omniprésente comme stratégie efficiente de régulation et de stabilisation des apprentissages, l'étudiant aura ainsi à établir des liens avec le référentiel de base, à se fixer des objectifs, à identifier des mesures de redressement, s'il y a lieu, et à tirer des conclusions, dans une perspective d'acquisition de la compétence.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Pour sa part, le formateur agira à titre de médiateur et de guide entre l'expérience de l'étudiant et la réalité objective d'un savoir structuré et cohérent. L'ensemble des interventions du formateur sera ponctué d'observations, d'objectivations, de *feedback* dont le but est de favoriser l'atteinte des standards chez l'étudiant et qu'il soit ainsi en mesure de se situer face à sa performance.

Bref, comme une compétence ne s'enseigne pas, mais qu'elle s'acquiert, le formateur jouera le rôle de facilitateur des apprentissages auprès des étudiants.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

| N ^o | Titre de l'activité et apprentissages visés | Durée | Élément de compétence |
|----------------|---|-------------|-----------------------|
| 1 | Accueil et présentation du cours <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance des paramètres de la compétence <i>Effectuer une patrouille stratégique</i>, de ses objectifs et standards, de son déroulement et de son instrumentation. | 30 min. | |
| 2 | Interventions auprès de personnes en détresse (patrouille stratégique I) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer activement au rassemblement. ▪ Planifier sa patrouille. ▪ Vérifier son équipement et le véhicule avant de partir pour sa patrouille. ▪ Appliquer le processus méthodique de l'intervention. ▪ Appliquer les principes d'une communication tactique. ▪ Intervenir en fonction de ses pouvoirs et devoirs. ▪ Assurer la protection des personnes, des biens et des lieux. ▪ Rédiger les documents et rapports appropriés. ▪ Apprécier ses interventions liées à sa patrouille. | 3 h 30 min. | 1-2-4-5 |
| 3 | Communication tactique en situation difficile (patrouille stratégique II) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer activement au rassemblement. ▪ Planifier sa patrouille. ▪ Vérifier son équipement et le véhicule avant de partir pour sa patrouille. ▪ Appliquer le processus méthodique de l'intervention. ▪ Appliquer les principes d'une communication tactique. ▪ Intervenir en fonction de ses pouvoirs et devoirs. ▪ Assurer la protection des personnes, des biens et des lieux. ▪ Rédiger les documents et rapports appropriés. ▪ Apprécier ses interventions liées à sa patrouille. ▪ Intervenir lors d'une demande d'assistance. | 4 h | 1-2-4-5 |
| 4 | Pouvoirs et devoirs en matière d'arrestation (patrouille stratégique III) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participer activement au rassemblement. ▪ Planifier sa patrouille. ▪ Appliquer le processus méthodique de l'intervention du constable spécial ▪ Utiliser les 3QCOP ▪ Appliquer les principes d'une communication tactique ▪ Intervenir en fonction de ses pouvoirs et devoirs en matière d'arrestation ▪ Assurer la protection des personnes, des biens et des lieux ▪ Rédiger les documents et rapports appropriés ▪ Apprécier ses interventions liées à sa patrouille ▪ Assurer la chaîne de possession ▪ Écrouer une personne ▪ Procéder à une fouille | 4 h | 1 à 5 |

| N° | Titre de l'activité et apprentissages visés | Durée | Élément de compétence |
|----|--|-------|-----------------------|
| 5 | Amorce d'enquête (patrouille stratégique IV) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer le réflexe d'utiliser les 3QCOP ▪ Mettre en pratique les apprentissages effectués lors des activités 2 à 4 ▪ Rédiger un rapport d'événement auprès d'un plaignant ▪ Rédiger la version de la victime ▪ Appliquer les pouvoirs et devoirs d'arrestation ▪ Appliquer la procédure de remise en liberté ▪ S'approprier le processus d'amorce d'enquête | 4 h | 2 à 5 |
| 6 | Expulsion et arrestation (patrouille stratégique V) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raffiner les apprentissages effectués lors des activités 2 à 5 ▪ Prendre conscience de l'importance d'utiliser les ondes radio uniquement lorsque cela est nécessaire ▪ Réviser les notions apprises quant au processus de communication et aux étapes d'une communication efficace ▪ Procéder à une expulsion | 4 h | 1 à 5 |
| 7 | Demande d'assistance (patrouille stratégique VI) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre conscience de l'importance de demander assistance aux services spécialisés dans diverses situations ▪ Apprécier ses interventions liées à sa patrouille stratégique ▪ Décoder les signes précurseurs d'une agression ▪ Adapter sa communication à l'évolution de la situation ▪ Rédiger un rapport d'assistance ▪ Effectuer une amorce d'enquête | 4 h | 1 à 5 |
| 8 | Intervention en situation de crise (patrouille stratégique VII) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervenir en situation de crise. ▪ Demander assistance aux services spécialisés ▪ Prendre conscience de l'importance de l'observation du processus de perception, de l'interprétation, des préjugés, de l'objectivité et de la subjectivité | 4 h | 1 à 5 |
| 9 | Épreuve de synthèse formative _Patrouille stratégique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer par rapport à sa patrouille stratégique et à ses interventions ▪ Formuler des objectifs à atteindre dans une perspective d'amélioration continue ▪ Identifier les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés quant à sa patrouille stratégique ▪ Réaliser une rétroaction individuelle | 4 h | 1 à 5 |
| 10 | Épreuve de synthèse certificative- Patrouille stratégique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démontrer l'atteinte de la compétence visée | 4 h | 1 à 5 |

Évaluation

L'évaluation des apprentissages se déroulera sous la forme d'une épreuve certificative permettant à l'étudiant de démontrer sa compétence à *Effectuer une patrouille stratégique*. Cette épreuve consiste à planifier sa patrouille, exécuter sa patrouille, amorcer des enquêtes lors de sa patrouille et rendre compte de ses activités de patrouille. Par ailleurs, comme la capacité à apprécier sa progression joue un rôle clé dans la formation, un rapport de progression des apprentissages fait également partie de l'évaluation de l'étudiant.

Éléments évalués :

- **La planification de sa patrouille**
- **L'exécution de sa patrouille**
- **L'amorce d'une enquête**
- **La rédaction des documents appropriés**
- **L'appréciation de sa patrouille**

La réussite de chacun des éléments évalués est nécessaire pour attester de l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre entraîne l'échec de la compétence et l'étudiant devra reprendre l'épreuve au complet.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de compétence évalués et recevra un relevé de notes présentant une cote générale (de A+ à E) attestant de sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ÉNPQ. Cette cote est accompagnée d'un bref descriptif qualitatif (définition) **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint par l'étudiant au terme du cours. La note de passage est établie à « D ». Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION

| % | Cotes | Niveaux de maîtrise de la compétence | Définitions |
|------------|-------|--------------------------------------|---|
| 96,3-100% | A+ | Niveau SUPÉRIEUR | L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence. |
| 92,7-96,2% | A | | |
| 89,1-92,6% | A- | | |
| 85,5-89% | B+ | Niveau TRÈS SATISFAISANT | L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence. |
| 81,8-85,4% | B | | |
| 78,1-81,7% | B- | | |
| 74,5-78% | C+ | Niveau SATISFAISANT | L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence. |
| 70,9-74,4% | C | | |
| 67,3-70,8 | C- | | |
| 63,6-67,2% | D+ | Niveau MINIMAL | L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence. |
| 60-63,5% | D | | |
| 0-59,9% | E | Niveau INSUFFISANT | L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée. |

Bibliographie

Références diverses

Gouvernement du Québec, ministère de la Justice, Direction des services de sécurité dans les palais de justice, *Directives opérationnelles*, volume 2, 2005.

École nationale de police du Québec, *Références légales et méthodologiques à l'intention des aspirants policiers, volume I, Les préalables aux activités policières*, Nicolet, ENPQ, décembre 2007, chapitre 1, p. 1-5.

Gouvernement du Québec, ministère de la Justice, Règles de procédure de la Cour supérieure du Québec, *chambre criminelle (2002)*, TR/2002-46.

Gouvernement du Québec, ministère de la Justice, Règles de procédure de la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse) en matière criminelle et pénale, R.Q. T-16, r.8.

Éducaloi. « Cour du Québec, – Chambre criminelle et pénale – Les procédures étape par étape », [En ligne], 2009.

[http://www.educaloi.qc.ca/cotecour/cour_quebec/chambre_criminelle_penale/procedures/]
(Consulté le 7 avril 2009).

Référence précise

Adapté de :

École nationale de police du Québec, *Références légales et méthodologiques à l'intention des aspirants policiers, volume I, Les préalables aux activités policières*, Nicolet, ENPQ, décembre 2007, chapitre 1, p. 1-5.

École nationale de police du Québec, *Références légales et méthodologiques à l'intention des aspirants policiers, volume I, Les préalables aux activités policières*, Nicolet, ENPQ, décembre 2007.

Projet

**École nationale
de police**

Québec 

350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

12. Le droit d'accès à un document s'exerce sous réserve des droits relatifs à la propriété intellectuelle.

1982, c. 30, a. 12.

22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

28. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

40. Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

1982, c. 30, a. 40; 2006, c. 22, a. 21.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

50. Le responsable doit motiver tout refus de donner communication d'un renseignement et indiquer la disposition de la loi sur laquelle ce refus s'appuie.

1982, c. 30, a. 50.

AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.